

CHOCSES

Novembre 2006



CHOCSES



REVUE
DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Voilà donc Le Projet adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Après si longs temps d'attente et de commentaires qu'en dire encore ? Vous en trouverez d'abord un instantané. Et vous verrez qu'il comporte amendements et dispositions qui risquent encore de vous surprendre, après tant et tant de mises au point. Et puis bien sûr des réactions, toujours intéressantes, diverses mais convergentes. Deuxième lecture du Sénat probablement en janvier, la navette parlementaire n'est pas finie mais quelque chose a commencé déjà, nous le savons bien, sans que personne ne puisse encore en mesurer l'exacte portée au quotidien.

Nous avons fait suivre cette présentation d'un appendice à notre façon sur une expérimentation de prévention précoce : alimenter un débat dont nous pensons qu'il n'est pas prêt de se tarir. Cet article a le mérite d'illustrer toute l'ambiguïté du concept. A lire...

En dehors Du Projet, nous dirions que si ce numéro laisse présager une fin d'année sans trêve des confiseurs, il est bourré d'articles intéressants. Un peu comme si l'on avait des moyens de décoder la réalité. L'Observatoire des ZUS parle de « décrochage », l'Insee affine ses analyses sur la pauvreté et l'inégalité. L'Unipss décrypte pour nous la loi de finances 2007 (à ne pas rater c'est tout à fait précieux) et quand une mission sénatoriale se penche sur les « quartiers »... elle n'aboutit pas du tout au Projet qui vient d'être adopté, mais alors pas du tout. Elle aboutit à des recommandations tout à fait intéressantes voire un peu surprenantes quelquefois. On a une réalité, on a eu des annonces et des plans : cette remise à plat, même si elle est un peu « décapante », c'est bien. Vraiment.

Et qui dit fin d'année disant année à venir nous avons aussi des perspectives. En forme d'enjeux pour 2007, année particulière comme ne l'oublie surtout pas les acteurs du social. Ce sont les états généraux de la prison et leurs propositions, les états généraux de la FNARS tout à fait remarquables qui nous conduisent à ouvrir un dossier « précarité » dans la rubrique *Travail Social*. Sans oublier bien sûr les acteurs du logement. Toutes ces parties disant qu'il faut inscrire ces points dans un vaste débat. Qu'elles sont totalement inscrites dans l'actualité et l'agenda de l'année à venir. En attendant elles permettent des lectures fines, complémentaires sans doute des vos constats et illustrations vibrantes de la pugnacité du secteur social.

Les dernières tendances de l'emploi... et les dernières annonces... et les infos du mois, se répondent les unes aux autres. Perspectives en miroir qui se passent de commentaires tellement elles sont parlantes, d'un chiffre à l'autre. Lisez l'étude du CERC, là aussi sur l'inégalité.

Dans le dossier « Formations sociales » un chapitre sur l'animation que nous vous suggérons vivement de lire. Et puis flânez... et surfez : puisqu'il y a de plus en plus de liens Internet.

Enfin nous vous souhaitons la meilleure des fins d'année, et un passage à votre convenance entre les deux années : que la prochaine vous trouve pleins d'énergie.

A bientôt.



L'addap13 est une association
de Prévention Spécialisée
conventionnée avec le Conseil Général
des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.cabanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Violences urbaines : un point au 6 novembre et recommandations du CNV	p. 04
Mission sénatoriale sur les quartiers sensibles : propositions	p. 04
ZUS : le décrochage s'accroît, selon l'observatoire national	p. 05
Insee : portrait social, et évolution de la pauvreté	p. 05
L'ANCSEC change de nom et le CNV s'interroge sur ses capacités	p. 06
Bons et mauvais points de la loi de finances 07	p. 06
Rapport CNDP et autres infos autour de la police	p. 07
Recensement ethnique : le débat français	p. 07
Les Etats généraux demandent une réforme du régime carcéral	p. 08
Dossier étrangers : informations du mois	p. 08



Projet de loi prévention de la délinquance : adoption en 1 ^{er} lecture et prises de position	p. 09
Prévention délinquance : expérimenter l'intervention précoce	p. 10
Refonder la mission d'intérêt général des assoc's d'action sociale	p. 11
Précarité / exclusion : Etats généraux de la FNARS et autres précisions	p. 12
Plan hiver 2006-2007 et réactions	p. 12
La défense des enfants propositions, réactions et bilan des saisines	p. 13
Penser la qualité en réinterrogeant la mémoire	p. 13
La Directive « Services » adoptée par les eurodéputés	p. 13
Profession et Formations sociales	p. 14



Loi relative à l'immigration et à l'intégration	p. 15
---	-------



Chômage dernières tendances : nouvelles annonces et une étude	p.15
L'instabilité de l'emploi, première source d'inégalité	p.16
Informations du mois	p.16



La CNL prend position, accès des jeunes au logement et autres infosp.17



Lutte contre le sida : nouvelles actions, préconisations et autres infosp.18
CMU : étude sur bénéficiaires CMU-C et positions sur refus de soinsp.19
Plan « addictions » 2007-2011p.19



Education prioritaire : propositions en vue réformep.20



ASH des 10 & 24 novembre 06p.20



Le Mondep.21
ASH du 10 novembre 06p.21
ASH du 17 novembre 06p.22
ASH du 17 novembre 06p.22
ASH du 24 novembre 06p.22
ASH du 1° décembre 06p.22





Violences urbaines

Le Monde – 06/11/06 – 0323 – 11 /

ASH – 24/11/06 - 0 323 - 11



Rien de bien nouveau dans les commentaires immédiats. Lisez les chiffres de l'OND avec attention: les tendances semblent se confirmer encore et encore et c'est alarmant. Le CNV parle d'or, c'est à lire. Écouterait-on ?

Un point au 6 novembre :

Semaine 23-29 / 10 : 233 interpellations pour violences urbaines (dont 105 incendiaires) dans 22 départements. **52 % mineurs**. 107 déferés parquets.

Suites judiciaires : 30 convoqués, 20 écroués. Les autres remis en liberté (57 + 126 non déferés)

Ministère Intérieur : « tendance décourageante »

Hiérarchie souligne différences entre les tribunaux

USM : « il faudrait analyser dossiers au cas par cas. **Si un mineur est l'auteur d'un simple délit, on ne peut le placer en détention** »

Les enquêtes ne peuvent se résoudre en quelques jours : on continue de travailler sur émeutes 2005

Chiffres OND : près de 26 000 mineurs mis en cause au 1^{er} semestre 06 pour des faits de violences aux personnes.

Hausse de 19,3 % par rapport 05

Violences physiques non crapuleuses : la part des mineurs augmente de 27,8 %.

Atteintes volontaires intégrité physique : tous âges confondus, **hausse de 9,1 %** au 1^{er} sem.

Atteints aux biens : la part des mineurs mis en cause augmente de 6,4 % (surtout vols à l'étalage, vols violents sans armes et destructions)

Recommandations du CNV

« Les mesures (...) prises ne suffisent pas à empêcher [reproduction émeutes] tant les pbs structurels grande pauvreté et exclusion (...) ne cessent s'aggraver et moyens insuffisants »

3 thèmes prioritaires

Redéfinir critères d'intervention : « politique ambitieuse de réussite scolaire et éducative »

« Répartir offre scolaire d'excellence » et l'articuler avec politique transport et habitat pour lutter contre ségrégation urbaine ; suivi personnalisé élèves déscolarisés ; renforcer moyens pédopsy.

« **Traitement noyau dur délinquance et particulièrement des mineurs** » : pointe « manque d'objectifs et d'organisation partagés justice / police, manque d'éducateurs »

Suggère mise en place **groupe permanent** (cadre CLS) : garantir prise en charge, informer parents...

Et création « **instance recours** dans le cas rejet du mineur par institution d'accueil » : trouver solution

Recommande création « **police de proximité** », pas au détriment missions d'investigations

« **Meilleure circulation de l'info** » notamment grâce aux travailleurs sociaux en commissariat

Revoir modalités d'accueil des immigrés : « le contrat accueil intégration ne répond pas aux besoins » et sa mise en place a entraîné diminution moyens financiers pour actions existantes.

Favorable à **redéploiement moyens de l'ANSEC** pour garantir offre de services suffisante

Suggère « création lieu ou pouvoir d'interpellation autorités locales pour recentrer leur attention sur difficultés naissant autour de conflits liés hospitalité, usage, vie du voisinage »

Dispo sur www.ville.gouv.fr/infos/cnv/

Mission sénatoriale sur les quartiers sensibles : propositions

ASH – 10/11/06 – 06 323 - 11

Le Monde – 03-07-09 / 11/06 – 0323 – 11



Voilà comme une réponse au précédent Catalogue intéressant et l'on n'attendait pas forcément les sénateurs, dans ce discours-là de surcroît. C'est plein d'idées, c'est donc à lire avec soin... et à suivre, mais cela nous savons le faire.

Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur bilan et perspective d'avenir des politiques conduites envers quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années

Mission créée après émeutes 2005 : auditions, déplacements (terrain, Etranger, DOM..)

70 propositions

Un objectif de 100 % de jeunes en activité

Proposer « activité » (stage, contrat aidé...) à tout jeune moins 26 ans sans emploi résidant dans quartier défavorisé

Améliorer offre scolaire : réviser carte ZEP, plafonner taille établissements, rémunérer nouveaux intervenants

Renforcer liens école / entreprises : parrainage... **Affecter** une part taxe apprentissage aux collèges avec filière pro ou section pour élèves en difficulté

Verser aide aux jeunes diplômés des quartiers dans cadre recherche emploi (déplacement entretiens, déménagement...)

Enrayer la ghettoïsation des quartiers

Renforcer présence Etat et services publics dans les quartiers, notamment en matière de sécurité

Rappelle mise en place police proximité fin années 90 et « **tournant** » opéré en 2002 : « **d'une logique consistant à stopper les incidents sans pour autant interpellier, on est passé à la recherche de l'interpellation en flagrant délit** »

Avec des résultats : baisse « **délinquance générale** » (- 8,8% depuis 05/02)

Mais une forte augmentation des violences contre les personnes (+ 7,15 % en 2005)

« **Changement modes d'intervention s'est traduit par dégradation relations entre police et population** » (notamment jeunes et région parisienne). « **Une logique de harcèlement réciproque semble s'être instaurée** »

« **Il ne peut y avoir de sécurité sans la population (...)** indispensable revoir modalités » Propose de « **réactiver une véritable police de proximité** »

Améliorer formation gardiens de la paix (jeunesse, lutte contre discriminations), mieux **rémunérer**, perspectives carrière aux intervenants en ZUS.

Développer équipes Prévention Spécialisée

Regrette insuffisance « partenariats » entre forces de l'ordre et « acteurs de l'accompagnement sanitaire et social »

Envisager régime fiscal dérogatoire pour les personnes s'installant dans les quartiers : « favoriser retour et développement classes moyennes » (médecins, enseignants, policiers, artisans...)

Redéfinir projet urbain plus cohérent : renforcer accompagnement social habitants concernés par projet rénovation urbaine

Garantir personnes changeant de logement contre hausse de loyer

Développer conventions pluriannuelles objectifs entre assocs et collectivité partenaires des CUCS

A noter que le 1^{er} ministre a annoncé le 25/10 que l'enveloppe de 100 millions débloquée en 2006 pour soutenir assocs va être reconduite en 2007

Nouvelle gouvernance de la politique de la ville

En confier la responsabilité à un ministre d'Etat ville, logement et aménagement territoire

Loi quinquennale orientation programmation pour la ville : « sanctuariser » les moyens

En outre réponse spécifique pour le « 93 » : loi l'autorisant à déroger droit commun (compétences accrues aux collectivités locales)

www.senat.fr & www.ladocumentationfrancaise.fr

ZUS : le décrochage s'accroît, selon l'observatoire national

ASH- 17/11/06 – 06 345 – 11

Le Monde – 10/11/06 – 06 345 -11



Un peu comme pour le précédent article, des chiffres comme commentaires aux promesses, annonces et autres commissions. Bien sûr, l'analyse s'arrête en 2005 mais ce n'est pas le bout du monde 2005. Alors c'est à suivre, plus que jamais pour les chiffres des mois à venir.

Une partie 3^e rapport observatoire national ZUS

Période 2003-2005

« Creusement des écarts entre les quartiers classés ZUS et les autres quartiers des agglomérations auxquelles ils appartiennent » Ne tient pas compte des mesures mises en œuvre après émeutes de 2005 et estime « qu'il est trop tôt pour mesurer le plein impact des politiques décidées depuis 2003 »

Taux de chômage deux fois plus important

15/59 ans en ZUS en 2005 : 34 % inactives, 14 % chômage et 51 % en emploi (contre 65 % dans les autres quartiers des mêmes agglomérations)

Le chômage atteint 22 % en 2005, soit une progression de 2 points alors qu'il reste stable à 10,5 % dans les autres territoires urbains.

Aggravation concerne surtout population masculine - 50 ans et notamment moins 25 ans

ZFU : pas eu un « impact mécanique suffisant sur le chômage (...) pour compenser ampleur handicap »

« Les actifs résidant en ZUS sont plus souvent surqualifiés au regard des postes occupés »

Écarts en matière de réussite scolaire

Le pourcentage d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 6^e a diminué partout mais tous les autres indicateurs se sont dégradés pour les ZUS

En ZUS, 22 % des postes occupés par enseignants de – 30 ans (14 % dans les autres quartiers) et la proportion d'enseignants en poste depuis moins de deux ans plus forte en ZUS qu'ailleurs.

Un « effet ZUS » en matière de santé

Près d'un tiers habitants ZUS se déclarent en mauvaise santé (un quart dans autres quartiers)

« 23 % habitants ZUS déclarent au moins une incapacité (19,6 % dans les autres quartiers) »

15,6 % habitants ZUS ont été hospitalisés au moins une fois dans les 12 derniers mois contre 13,5 % dans les autres quartiers.

Consultable sur www.ville.gouv.fr

Version intégrale en janvier 2007

Insee : portrait social, et évolution de la pauvreté

ASH – 10/11 & 01/12/06 – 06 327 11

Le Monde – 24/11/06 – 327 - 11



Ce type de chiffres est appréciable même si ce qu'ils disent l'est moins, illustrant d'année en année un manque de solutions structurelles.

France portrait social, édition 2006

Observation de la période 1996/2004

« Les inégalités de niveaux de vie évoluent peu, avec néanmoins une légère inflexion à la baisse »

« 2005 année en demi-teinte ». Emploi va mieux mais pouvoir d'achat progresse moins : on n'a pas encore l'évolution des revenus des plus pauvres

Rôle transferts sociaux : prélèvements/prestations réduisent de 12 % niveau de vie des 20 % les plus aisés et augmentent de 57 % celui des 20 % les plus modestes. Au milieu incidence faible.

Prélèvements contribuent pour 42 % à réduction des inégalités et prestations à 58 %

Prestations : sans conditions ressources 19 %, sous conditions près de 10 % et aides logement 16 %

Minima sociaux : y contribuent pour près de 14 %

Répartition revenus reste inégalitaire

L'examen purement monétaire ne rend compte que d'une partie des réalités. Tentative définition pauvreté à partir conditions de vie. (enquête 01/06)

90 % Français trouvent inacceptable de ne pas pouvoir acheter vêtements et chaussures aux enfants ; 78 % de ne pas pouvoir souscrire complémentaire santé... mais « dans l'ensemble, le consensus ne se réalise qu'autour d'une conception très stricte de la pauvreté » : se vêtir, se nourrir, se loger, se soigner.

Ces résultats seront examinés par Conseil national de l'info statistique : objectif d'améliorer le suivi

Le patrimoine brut des jeunes (plus de mal à devenir propriétaires) a tendance à diminuer.

Le milieu social pèse sur la réussite scolaire

Redoublements ont beaucoup baissé depuis 20 ans et y compris dans milieux défavorisés

67 % enfants d'ouvriers et 58 % enfants d'inactifs accèdent à l'âge normal en classe de 6^e (contre respectivement 48 % et 50 % il y a 20 ans).

Grandes disparités aux évaluations nationales entrée en 6^e. Ensuite le renforcement des disparités paraît très lié au milieu social.

Durée et résultat des parcours dépendent avant tout du niveau compétences entrée en CP. Différences de compétences au départ et origine sociale pesant chacune pour 50 % en fin de cycle élémentaire.

15 € - commandes possibles sur www.insee.fr

Rubrique « produits et services »

Voir en rubrique emploi, le rapport du CERC

L'INSEE cherche à mieux cerner la pauvreté et les

inégalité : « Les revenus et le patrimoine des ménages » éd. 2006.

En 2004, 22 % habitants métropole touchés par la pauvreté : 11,7 % par pauvreté monétaire et 14,3% par « pauvreté en conditions de vie », 5 % cumulant les deux.

Pauvreté monétaire diminue : de 13,5% en 96 à 11,7 % en 04 (Calcul à 60% revenu médian, norme retenue désormais par l'Insee) Mais avec chômage, etc. 03/04 stabilisation plutôt que diminution

Au total 6,9 millions d'individus

au-dessous du seuil de pauvreté en 2004

La pauvreté monétaire évolue : moins de familles nombreuses et plus de monoparentales et de célibataires.

Pauvreté et inactivité : plus souvent liées en 04 qu'en 96

De plus en plus urbaine vers grandes villes de plus 200 000 habitants.

Les personnes âgées ne sont plus surreprésentées.

L'ANCSEC change de nom et le CNV s'interroge sur ses capacités

ASH – 24/11/06 – 06 353 - 11

😊 😊

Un nom de plus à retenir avant même le début de l'intervention de cette instance. Si le détail du financement sur fond de valse de sigles ne vous paraît pas clair tout de suite, comment dire que nous vous comprenons ? Et pourtant il faut bien tâcher de mémoriser... Consolez-vous le CNV d'une autre manière dit un peu la même chose. A suivre

Elle devient **ACSE**

Le 1^{er} Ministre a déclaré (19/10) qu'elle disposerait de plus de **500 millions en 2007**

Précisions : subvention Etat 2007 pour la mission intégration et lutte contre discriminations est de **115 millions**. Soit subvention 06 du Fasild (intégré dans l'agence) minorée du transfert financement CAI à la charge de l'ANAEM.

« Pas lieu de craindre que les missions actuelles du Fasild ne puissent pas continuer »

Le CNV s'interroge sur sa capacité à répondre aux nouveaux défis politique ville

« Un simple guichet ou (...) un opérateur ? (...) De quelle manière seront opérés choix financement (...) En collant aux décisions ANRU ? On peut se demander s'il n'aurait pas mieux été de tout regrouper en une seule agence »

S'inquiète de « l'organisation complexe » et demande que soit précisées relations entre ANRU / ACSE et entre la DIV et ces 2 agences.

Regret : pas de mention de l'évaluation activité ACSE ni de ses modes de contractualisation

Enfin financement principal Etat, donc tributaire de l'annualité budgétaire : fragilisant.

Dispo sur www.ville.gouv.fr/infos/cnv/

Bons et mauvais points de la loi de finances 2007 selon les associations

ASH – 17-24 /11/06 – 06 341 11

😊😊 😊

« Examen » très intéressant en ce qu'il passe en revue différents champs d'intervention, donnant un contrepoint aux annonces diverses et variées dont nous sommes saturés. Là on parle d'argent ; c'est précis et très éclairant.

1^{er} lecture à l'Assemblée le 17/11 et le 23 au Sénat

L'Uniopss fait connaître ces remarques

Réinsertion : baisse globale 3,8%, « préoccupant », même si

politiques inclusion sociale en hausse 4 %.

Mais le budget de l'urgence augmente de 17,8 % alors que celui des CHRS seulement de 3,7 %.

Accueil intégration étrangers : globalement baisse 18,5 % « ce qui paraît inquiétant », et crédits aide au retour + accompagnement personnes en centres de rétention augmentent de 20 % « qui montre où est la priorité politique »

REAAP : crédits doublés, ce dont l'Uniopss se félicite tout en rappelant qu'ils doivent fonctionner sur le principe de libre adhésion.

Travail / emploi : crédits IAE stables et conformes au plan de cohésion sociale.

Contrats aidés : hausse 39 % pour CAE (baisse CA, sous-utilisés) saluée mais regret sur limitation durée hebdo 24 h.

Titulaires sous seuil pauvreté.

Maisons emploi : crédits alloués ne permettront pas de faire les 300 promises pour fin 07.

Logements sociaux : programme rénovation urbaine + 65 « effort indispensable »

Mais pour contrats rénovation urbaine et assoc + 0,2 % = baisse réelle. Et « davantage encore que de la pierre, nos banlieues en danger ont besoin que l'on retisse du lien social »

Aide accès logement : baisse 3,8 %

Uniopss insiste : revalorisation APL pour 6 derniers mois 06 et + du 1,8 % prévu pour 07. Suppression mois carence et seuil minimal

Lutte contre habitat indigne : + 27 % , bien.

Mais regrette que l'essentiel des logements sociaux produits soit logements intermédiaires.

Budget PJJ : « seules lignes en augmentation sont celles des CEF (+ 207 %), des CER (+ 12 %) et des centres placement immédiat ; + création prévue de 4 établissements »

Financement protection jeunes majeurs : - 18 %

A noter : secteur associatif habilité justice devrait voir sa situation financière assainie ... en 2008 « sous réserve maintien maîtrise des dépenses »

A noter également : le projet de loi prévoit une augmentation 6 % de l'unité de valeur permettant le calcul indemnités versées aux avocats dans le cadre de l'aide juridictionnelle. Le Conseil national des barreaux demande 15 %.

Rapport CNDS et autres infos autour de la police

Le Monde – 03-09-25/11/06 – 0329 – 11

😊 😊 😊

Pas long, facile à lire, allez-y, s'enchaîne bien avec le précédent. Une pièce supplémentaire dans une sorte de kaléidoscope de la police. Qu'il serait bien utile de pouvoir enrichir encore. Ce qui ne change pas, ce qui va changer... à suivre dans les deux cas

La CNDS insiste sur la nécessité d'améliorer la formation des fonctionnaires de police

Bilan 6 années d'activité avec l'objectif de « relever dysfonctionnements institutionnels, éventuellement dénoncer dérives individuelles »

Depuis 2000, saisie (via parlementaires) de 419 dossiers, dont 50 % concernent la police et **nb de saisines augmente chaque année**

Elle a rendu près de 200 avis (ton souvent sévère)

Rappelle : « pbs d'encadrement, particulièrement la nuit, et de commandement » ; « utilisation abusive des mesures de coercition »

Se félicite des efforts accomplis et regrette méfiance qu'elle suscite.

Présentation budget 2007 pour la sécurité

Près de 33 millions « seront consacrés à l'action sociale, en particulier pour fidéliser les policiers » dans les quartiers sensibles

Annnonce de la construction d'un commissariat à Clichy-sous-Bois

L'UNSA-Police sort vainqueur des élections syndicales

Très forte participation (80,81 %) et résultats serrés dans tous les corps

Chez les gardiens de la paix et les gradés, l'UNSA-Police « réputé proche du PS » arrive en tête avec 41,07 %

Recensement ethnique : le débat français

Le Monde – 10 & 30 /11/06 – 06 335 - 11



Tous à vos réflexions. La question est délicate et nous la présentons car nous avons la sensation qu'elle est inévitable; une manière de vous dire d'écouter si vous entendez des prises de position

Centre d'analyse stratégique (ex commissariat plan) a organisé colloque « *Statistiques ethniques* »

CRAN : « on est arrivé à un point tel de [discrimination] que le comptage ethnique ne peut être pire que l'inaction actuelle ». **Il faut mesurer les discriminations pour mieux les combattre.**

La question est celle de « **l'égalité réelle** » entre les citoyens (Mme Schnapper, sociologue)

Le droit français autorise collecte de données sur nationalité et lieu naissance mais interdit celles « relatives à l'origine raciale ou ethnique »

INED « **il est permis de poser (...) des questions sensibles** quand elles sont proportionnées aux objectifs de l'enquête et que les répondants ont donné leur accord express »

La question : systématiser ou pas l'usage de ces questions dans **enquêtes publiques** et autoriser ou pas **entreprises** à se servir de ce type référentiel.

L'Union européenne a engagé programme de lutte contre discriminations directes et intentionnelles mais aussi **indirectes et non intentionnelles, c'est à dire quand des règles apparemment neutres désavantagent de fait certaines personnes**

Discriminations indirectes ne peuvent guère s'apprécier sans comparaison entre groupe ethnique considéré et groupe de référence.

Observatoire discriminations : difficile mettre en évidence discrimination sans dispositif stat ad hoc. Le « testing » ne suffit pas. Trop isolé.

SOS-Racisme, LDH : « critères ethniques toujours utilisés négativement »

EHESS / INED : attention effets stigmatisants des référentiels ethniques (identité réductrice)

Le CRAN insiste : « **quand l'usage du critère racial est flagrant, pourquoi ne pas l'évoquer ?** »

M. Sabeg : « En France il n'y a pas de races, mais du racisme »

Pour eux il faut donner à ces stats leur raison d'être : souligner et réprimer discriminations

CNIL : a engagé nouvelle réflexion (auditions) « essayer de poser nouveaux principes » Fin des travaux pour fin février.

L'Observatoire européen du racisme réclame des statistiques ethniques : présente rapport 2005. il ne peut pas mesurer progrès accomplis s'il ne dispose pas de ce type de stats.

« **Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, d'affirmer qu'il y a eu nette amélioration** » (Pdte)

Cite nbx exemples discrimination à l'embauche (l'UK est le seul à avoir stats ethnique sur ce point)

Voudrait données ethniques sur chômage, logement et éducation, pour lutter contre discriminations. Infos anonymes

bien sûr.

Et souhaiterait une loi UE permettant de donner une définition du crime raciste à l'échelon européen.

Les Etats généraux demandent une réforme du régime carcéral

ASH- 17-24/11/06 – 06 343 – 11

Le Monde – 15-16/11/06 – 06 343 -11



Oui nous aimons cette initiative et vous connaissez les grimaces qu'attire l'état des prisons françaises. Alors c'est à suivre, plus que jamais.

14/11 : restitution cahiers doléances, résultat de la consultation détenus croisée avec recommandations instances nationales et internationales.

Manifeste appelant à une « **loi pénitentiaire (...) profonde réforme du régime des prisons et des droits des personnes privées de liberté** »

Rappellent que la « **prison est partie intégrante du territoire de la République** »

Respect droits de l'Homme en milieu carcéral Limiter la restriction des droits fondamentaux à la liberté d'aller et venir. Faire connaître les droits, contrôle extérieur, respecter échéance 06/08 pour encellulement individuel, maintien liens familiaux.

Contenu du temps passé en prison

Formation, apprentissage, travail ou loisirs pour tout détenu en faisant la demande pour que s'exerce la « mission de réinsertion de l'administration pénitentiaire ».

Sortir le travail de sa logique contradictoire : inscrit dans le marché sans être soumis au code du travail et ne plus refuser aux détenus les revenus d'assistance.

Augmenter nb travailleurs sociaux

Les soins en prison

Progrès depuis réforme 1994 : placés sous égide ministère santé. Mais il faudrait « **en faire une priorité de politique santé publique** » (FNARS)

35 % détenus souffrent de troubles psy et il y a 33 service spécialisées pour 180 établissements par ex.

Préparation à la sortie

Porter « attention particulière » au contrôle judiciaire socio-éducatif, développer aménagements de peine. FNARS préconise de créer un « service public d'insertion »

Les promoteurs états généraux voudraient que la réforme soit mise en chantier automne 2007, pour examen au Parlement avant été 2008 et estiment nécessaire une « mission interministérielle »

Leur déclaration sera envoyée aux candidats à l'élection présidentielle. Que la prison cesse d'être « **le miroir des dysfonctionnements de notre société** » (Pdt commission nationale droits de l'homme).

Biblio

Nous aimons les études comparées, vous le savez bien : lire au moins la présentation.

« **Le travail pénitentiaire : un défi européen. Etude comparée : France Angleterre, Allemagne** »

L'auteur est juriste et son avis est clair : le travail pénitentiaire est en crise. Pénurie d'emplois que n'arrange pas l'essor du tertiaire (exige liberté mouvement).

Et quand travail il y a : trop peu qualifié / qualifiant pour préparer la réinsertion.

Un an après la libération, moins de 25 % des sortants ont trouvé travail régulier, ceux qui avaient parcours professionnel stable avant l'incarcération.

Evelynne Shea – Ed. L'Harmattan – 21,50 €

Dossier étrangers : informations du mois

ASH- 10-17/11 & 01/12/06 – 06 336 – 11

Le Monde – 09/11/06 – 06 336 – 11



Informations immédiatement accessibles en quelque sorte et partie réglementaire : peut être attractif mais sujette à de nombreux changements dont il faut bien au moins connaître l'existence. Au demeurant parfois bien parlant. Mérite que l'on s'y arrête.

Budget 2007 : des travers dénoncés par FTDA

Impôts accrus pour étrangers en situation régulière
Augmentation 100 % taxe attestations accueil, 27 % renouvellement titres de séjour valant autorisation travail, 25 % délivrance du premier titre séjour

Financer généralisation contrat accueil intégration.

Or en 2006, le Fasild avait 177 millions de budget. Missions ont été fondées entre ANAEM et ANCEC (respectivement 106 et 28,6 millions pour 2007)....

ANAFE : « Campagne de visites des zones d'attente en France » - 11/2005 – 03/2006

Observations dans 14 zones d'attente.

Inquiétudes : application droits des personnes non admises sur le territoire. A noter la situation des clandestins à bord de navires qui repartent sans avoir eu les moyens de déposer demande d'asile.

Etrangers malades : rapport IGAS + inquiétudes

L'IGAS demande une réforme sur le travail des médecins inspecteurs santé publique (MISP)

Mal informés, ils ne travaillent que sur dossiers.

Risques manipulation : « est-il devenu l'auxiliaire politique restrictive menée ministère l'Intérieur ». Les assocs peuvent aussi les instrumentaliser pour obtenir un droit au séjour.

Propositions : réorienter intervention sur contrôle **respect procédure**, maintenir aux seuls **cliniciens** l'appréciation état santé, et aux **préfets** celle de l'accessibilité aux soins dans pays d'origine

RM2006-139A www.ladocumentationfrancaise.fr

A noter circulaire en préparation : MISP centrés « sur l'analyse concrète de la disponibilité médicale [et pas sur] la situation économique dudit pays ou la situation financière du demandeur »

L'observatoire droit à la santé étrangers demande le retrait de ce texte

Le ministère indique que le texte est en discussion

Fichier « Eloi » suite et infos diverses

SOPS Racisme demandait la suspension de l'arrêté créant ce fichier : le Conseil d'Etat (08/11) rejette cette demande. Selon le ministère de l'intérieur, le fichier n'a pas encore été mis en œuvre.

Le Conseil se prononcera prochainement sur le fond

A noter que la CNIL n'a pas pu se prononcer dans le délai de 2 mois qui lui est imparti, ce qui équivaut à un accord tacite. Elle est en état de **cessation de paiement** et contrainte à faire des impasses (Dixit son Pdt M. Türk)

« Guide l'entrée et du séjour des étrangers en France »

- GISTI

Mis à jour suite loi juillet 2006 : droit au séjour, regroupement familial et éloignement du territoire.

Conseils pratiques sur présentation demandes et précautions à prendre dans les démarches

Ed. la Découverte – 21 €

Décrets c/ allocation temporaire d'attente parus

Décrets n° 06-1380 & 1381, 13/11, J.O. 15/11/06

Remplace l'allocation d'insertion

Concerne demandeurs d'asile (aide limite à durée de la procédure d'examen demande); bénéficiaires protection subsidiaire (versement 12 mois)

« Catégories attente réinsertion » (anciens détenus, travailleurs salariés expatriés et apatrides) sous certaines conditions : versement 12 mois maxi

Ressources mensuelles doivent être inférieures RMI

Concerne demandes déposées à partir 16/11 + celles n'ayant pas fait l'objet de décision à cette date

Directive Unedic précise conditions d'attribution, régime social et fiscal, modalités versement

N° 2006-25, 22/11/06 dispo sur www.assedic.fr

Titres séjour exigés pour prestations CNAF

Décret n° 2006-234 du 27/02/06, J.O. 28/02/06

+ Circulaire CNAF n° 2006-17 du 12/09/06

Documents nécessaires bénéfice prestations CNAF et ceux requis pour justifier la régularité du séjour des enfants étrangers

Naturalisation : les modalités de mise en œuvre des nouvelles règles

Circulaire interministérielle suite loi « Sarkozy II » (07/06) : modalités mise en œuvre

Condition de « stage » : soit justification de résidence habituelle de 5 ans en France. Certaines dispenses existent encore, que détaille la circulaire

Délai de réponse : art. 84 stipule délai de **18 mois** (passe à 12 lorsque le postulant justifie d'une résidence habituelle d'au moins 10 ans). Les 2 pouvant être prolongés 3 mois (décision motivée).

Le non-respect de ces délais « vaut décision implicite de rejet et peut générer un contentieux »

Publication partie réglementaire du code entrée et séjour des étrangers et demandeurs d'asile

Décrets n° 06-1377 & 1378 du 14/11, J.O. 15/11/06

Reclassement nombreux décrets : règles loi 2003 « Sarkozy » + modalités commission admission exceptionnelle au séjour « Sarkozy II » 2006



Projet de loi prévention de la délinquance : adoption en 1^o lecture et prises de position

ASH- 10-17-24 /11& 01-08/12 /06 – 06 342 – 12

Le Monde – 16&25 11/06 – 06 342 - 12



Adoption, contenu du projet, franchement se passe de commentaires... mais non de lecture. Le Monde titrait « le projet est devenu un fourre-tout » (25 11)

En 2^e partie nous recommandons vivement le courrier du collectif pluridisciplinaire. Appuie beaucoup sur les aspects juridiques, un autre angle d'examen, qui aboutit aux mêmes résultats que les autres. Vraiment bien. Et que dire des positions de l'Anccas : travailleurs communaux... A lire.

Probablement réexaminé par le Sénat en janvier

Adoption en 1^o lecture par l'Assemblée

Rôle du maire

Art. 5 : le maire est juge de la nécessité de nommer un coordinateur « lorsque l'efficacité et la continuité de l'action sociale » le rendent nécessaire. Choisi parmi pros qui s'occupent de la famille

Prévoit expressément transmission infos quand un pro « intervient seul »

Familles être informées avant partage d'infos entre travailleurs sociaux, **sauf quand existe un risque pour la sécurité des personnes ou pour l'efficacité de l'action sociale.**

Un amendement : **coordinateur doit avertir Pdt GC si mineur en danger et d'avertir le maire de cette « transmission »**

Les forces de l'ordre doivent informer les maires des actes délinquances commis dans la commune et les députés proposent d'obliger les procureurs de les informer des suites.

CSPD : obligatoires dans villes moins 10 000 habitants comprenant une ZUS (actuellement obligatoire pour plus 10 000 habitants)

Conseil droits devoirs familles : sa création est rendue facultative

Ordonnance 45

L'excuse de minorité : il est possible de ne plus l'appliquer pour les plus de 16 ans et devra être « spécialement motivée »

En cas de récidive : motivation expresse du choix de la peine prononcée.

Pas d'adoption de peines plancher ni d'abaissement de la majorité pénale

Dispositions diverses

Occupation halls d'immeubles : sanctionnée plus durement si menaces ou voies de fait

Fonds interministériel prév. délinquance : 25 millions crédits déléguées par l'Etat à l'ACSE et une « partie du produit des amendes de la circulation » à hauteur de **50 millions**

Propriétaires : locaux à usage d'habitation devraient être responsables dommages causés par locataires (s'ils négligent droits qu'ils ont pour les faire cesser)

Gens du voyage : si stationnement illicite maire peut demander préfet évacuation sous 24 h sans passer par autorité judiciaire. Valable aussi pour communes bénéficiant délai pour réaliser aire d'accueil ou ayant « emplacement provisoire »

Les organisations parlent de « **rupture de l'égalité des citoyens devant la justice** »

Volet psychiatrie

Assemblée autorise à légiférer par ordonnance pour réformer loi 1990 sur hospitalisation sous contrainte. Les art. s'y référant devraient être retirés projet à la fin de la navette parlementaire. En attendant ils ont été débattus

Mais ce recours aux ordonnance ne satisfait pas les pros de la psychiatrie qui souhaitent une loi orientation et programmation avec concertation

Des élus socialistes écrivent Pdt République : « crainte légitime de confusion entre délinquance et troubles psychiatriques »

Non confirmé à l'heure où nous « bouclons »

Nouvelles infractions : violence sur agent dépositaire autorité publique en bande organisée ou avec guet-apens

Rébellion : peines augmentées

Sorties de prison : le maire pourrait en être informé par l'administration pénitentiaire

Construction : prévoit obligation d'une **étude de sécurité publique** pour tous projets qui peuvent avoir (importance, localisation...) incidences sur protection personnes et biens.

L'USH inquiète : définition large. « Si pas accompagnée d'un décret d'application assez précis, pourrait voir études se généraliser à tous programmes logement » Incidences sur poursuite plan cohésion sociale et renouvellement urbain ?

Permis à point : assouplissement adopté le 23

Chiens dangereux : possession chiens 1^o et 2^o catégories pourrait être subordonnée à « **certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation** »

Troubles voisinage : bail pourrait être résilié par un tiers. **Copropriétaires substitués au bailleur.**

Opposition grandissante au projet de loi

Manifestation nationale 18/11 (à laquelle appelait le CNLAPS pour ce qui concerne la PS)

➤ Collectif national unitaire

Lance appel à un refus massif du projet déjà signé par ≈ 20 organisations (ANAS, CEMEA, CNAEMO, Fnasat, syndicats psy, assoc. familiales...).

En cas d'adoption les acteurs du collectif prévoient « **d'entrer en résistance** » en ne l'appliquant pas

➤ **Collectif pluridisciplinaire pour une vraie prévention délinquance des mineurs**

A écrit cet été au président de la République qui a suggéré de « s'adresser à représentation nationale ».

Un courrier vient donc d'être adressé aux Pdts des groupes parlementaires (signé ≈ 100 personnalités assoc, éducatif, judiciaire...) « **C'est l'esprit même de la loi qui constitue un contresens** », dénonçant « **3 idées de base** » du texte.

Confusion entre sanction et réponse à une infraction, nécessité d'une réaction rapide « inutile en termes éducatifs et dangereuse en ce qu'elle exclut toute investigation » et **volonté d'assortir la mesure éducative d'une menace.**

Souignent des « **anomalies juridiques et constitutionnelles** » : contrevient à constitution et textes internationaux sur justice des mineurs alors même que le budget justice est insuffisant.

« **En contradiction avec le principe constitutionnel séparation des pouvoirs (...)** confusions entre **exécutif et judiciaire** » en étendant prérogatives du maire.

Atteinte « intolérable au principe fondamentale du droit au respect de la vie privée »

Donner au procureur de la République un rôle en matière de prévention « **est une extension inédite et juridiquement**

aberrante » de ses pouvoirs

Fonds prévention délinquance sous tutelle ministère Intérieur : ne peut-il y avoir un manque d'objectivité dans l'attribution des crédits.

Demande « **loi-cadre de prévention** » privilégiant approche globale s'inspirant des recommandations formulées depuis 50 ans.

➤ **Assoc nationale cadres communaux de l'action sociale (Anccas)**

Dénonce projet « de nature à vider de sens l'action des travailleurs sociaux »

Déplore accent mis sur **responsabilité parents** « qui ne saurait occulter les facteurs socio-économiques » ; regrette l'impasse faite sur « **renforcement moyens** » et le renforcement de la **complexité du paysage social** « ignorant rôle chef de file dévolu au département »

Regrette aussi qu'aucune coordination avec projet de loi protection enfance ne soit prévue

➤ **Fédération entraide protestante**

Partage ces avis et pointe le risque d'une « **atteinte aux principes de l'autorité parentale** »

➤ **L'ANAS veut encadrer le partage d'informations**

Partant l'hypothèse de l'adoption du projet, propose amendement article c/ partage infos

Subordonner transmission par travailleurs sociaux à **2 exigences** : info divulguée que dans l'intérêt usagers et avec leur accord ; limitée aux éléments nécessaires amélioration de l'aide apportée

Permettrait de « **repenser la communication entre travailleurs sociaux et maires** (...) cadrage garanti ». Le maire « **facilitateur action sociale** et de l'aide aux habitants, respectant leur droit à une vie privée et faisant confiance aux professionnels »

Toutefois l'ANAS est toujours dans l'opposition de principe au projet. Se joint à l'appel à mobilisation du 18/11 (Collectif unitaire)

➤ **DEI-France dénonce « le mythe de la contention » pour éduquer les mineurs**

Journée d'études 18/11 sur enfermement mineurs.

L'organisation se dit « **toujours dans l'attente d'un vrai plan de prévention délinquance** »

Passant notamment par politique insertion, « justice sociale » et intégration

Fait remarquer que le « **budget PJJ est grevé par les frais de la contention** » alors qu'il faudrait dégager moyens pour prises en charge sur la durée.

➤ **Sud Santé Sociaux**

Refuse que champ psy soit transformé « en un simple outil d'enfermement, d'exclusion et de contrôle social, au mépris es notions de prévention et de soins portées par la psychiatrie de secteur »

➤ **CA CAF exprime « d'extrêmes réserves » sur le projet** « la transmission en massa aux maires de données personnelles (...) conforme ni à la déontologie des travailleurs sociaux ni à la mission de ces élus »

Prévention de la délinquance : « Mission possible » expérimente l'intervention précoce

ASH- 01/12/06 – 06 354 – 12



Nous avons accordé une place plus large à la genèse de l'expérience qu'à son déroulement proprement dit, qui relève de l'accompagnement éducatif dont vous avez l'habitude ou l'expérience. Cet article a le mérite de revenir sur le débat instauré autour de la prévention précoce. Les prises de position des différents intervenants illustrent bien la complexité de la question.

A vous de voir, de réfléchir. Mais la sensation est là que cette question est à suivre.

Structure socio-éducative pilote de prévention auprès de 6 à 12 ans « en risque social »

Né d'une recherche sur délinquance mineurs par Mme Beau, ancienne juge des enfants. Conclusion d'un groupe d'experts « **comportements déviants sont prévisibles et peuvent être anticipés** »

Pour vérifier elle le parcours de mineurs : résultats disent que ces enfants se sont signalés vers 6 / 7 ans par des « symptômes récurrents de fragilité sociale qui n'ont pas alors été pris en considération ».

Indicateurs de 4 ordres : environnement familial (qualité des relations...), situation scolaire, comportement (agressivité, mésestime de soi, difficultés de communication), et environnement de la vie de l'enfant (amitiés...)

« **Risques** » + **absence de réponses doit alerter sur nécessité d'un accompagnement préventif.**

Résultats restés « discrets » dans un contexte où ils risquent d'être **instrumentalisés** : polémique autour de l'étude Inserm dont Mme Beau se démarque.

Elle lui reproche une **tendance déterministe** et revendique une approche proche de la « **défense sociale** » ayant contribué à l'ordonnance 1945.

Ne pas confondre la notion de prévention précoce avec un objectif de prédiction. Elle défend une « **démarche constructive qui place l'enfant au cœur de notre attention** »

« Il n'existe pas de réponse éducative pour prévenir l'apparition de rapports sociaux difficiles »

« **C'est parce que la prévention a été dévalorisée pendant des années que la répression a pris le dessus. Or la prévention de la délinquance est intrinsèquement liée à la protection enfance** »

Depuis 4 ans parents et 15 établissements scolaires peuvent orienter les enfants vers Mission possible qui propose un accompagnement éducatif global.

Enfants accueillis chaque soir de 16h30 à 19h30. Equipe (≈10) pluridisciplinaire : ES, Educ. sportif, instituteur, femme-relais (interface quartier / assoc), animateur, psychologue, pédopsychiatre et kinési.

Evaluation, écoute parents et signature convention assoc / parents (aidés dans leur rôle éducatif – entretiens + participation possible groupes paroles).

Chaque jour après le goûter, 2 ateliers en alternance : soutien scolaire (occasion de paroles aussi) et **atelier sportif ou culturel.**

Logique partenariat : complémentarité avec AEMO et/ou CMP

Depuis 07/02 financement interministériel 150 000€ par an et ≈ 50 enfants.

Mme Beau insiste sur le qualitatif : **investissement des parents** (ne sont pas « démissionnaires »), et « **apaisement des comportements** (...) des placements et signalements ont été évités »

Après la prise en charge l'assoc oriente vers structure classique (soutien scolaire, activité) et les enfants reviennent souvent raconter

Travail sur l'évaluation, de l'accueil à l'après : « rendre lisible sa valeur sociale ajoutée pour redonner ses lettres de noblesse à la prévention »

Bouscule principes traditionnels action éducative et essaime (4 antennes à Paris + d'autres en Région parisienne) : mallette pédagogique et formation

« **Il importe de rester vigilants sur la qualité du dispositif et de ses acteurs, afin de construire un projet au service de l'enfant et non de soumettre l'enfant au projet** »

Réactions

Laurent Ott, ES, enseignant

S'occuper d'un enfant en souffrance est positif mais que vient faire la prédiction délinquance ?

Il y a une voie entre soin et répression : « éducation au service de tous, en milieu ouvert. (...) on préfère investir dans des actions ciblées, logique de sous-traitance de l'action

éducative »

M. Suesser, Vice-Pdt Syndicat médecins PMI

« Si l'on s'intéresse à une personne en étant obnubilé par un risque, elle peut être tentée par une attitude » qui le confirme.

Attention aux **approches rééducatives**, et à l'essaimage qui pourrait aboutir à « **une approche de repérage et de réponse mécanique** »

Risque de normaliser la prévention

Mme Ballereau, inspectrice EN, partenaire

Objectif EN : que l'enfant « restaure un comportement civique pour pouvoir réinvestir champ des apprentissages »

Avec cette action en amont on peut éviter l'empilement des interventions et le recours à des aides plus lourdes

Mme Salgues, chargée prévention à Saint-Ouen-l'Aumône

Nous avons 49 % logements sociaux et des enfants en grande difficulté. Passé convention avec Mission Possible (diagnostic, formation...) : mettre en place action sur 4 quartiers avec ES financée par conseil général dans le cadre d'un PRE.

Le « double aspect de prévention délinquance et de prévention sociale » est intéressante.

Il faut attendre jusqu'à 2 ans pour évaluer.

Refonder la mission d'intérêt général des associations d'action sociale

ASH- 10/11/06 – 06 334 – 12



Lisez et vous pourrez voir que ses préconisations sont à l'œuvre. Noter également ce qu'il donne comme étant les atouts spécifiques de la structure associative : cela mérite... réflexion.

M. B. Cavat, Pdt mouvement Education et société

Elections : réfléchir au « mieux vivre ensemble ».

« **Le secteur associatif doit se positionner. Etre acteur lui impose clarification de son identité.** »

Une assoc dite « d'action sociale » est d'abord une **association**, bénévoles adhérant à projet commun. (Exercice citoyen)

Une assoc dite « d'action sociale » se caractérise aussi par **le choix professionnel et technique** des missions qu'elle accepte ou demande de remplir. **La contribution au débat public** leur donne sens

Enfin elles assument un statut **d'employeur**.

Elles contribuent à une **amélioration du « faire société »** quelle que soient leurs missions.

Elles participent bien à un projet de société.

Leur double identité les prédispose à un « **rôle politique fondateur : éclairer les décideurs** »

Capacités d'analyse sur les enjeux sociaux, démarche interactive entre élus et bénéficiaires.

Depuis années 50, elles ont souligné manquements à la solidarité et **capacité d'expertise reconnue**

Mais dans périodes forte croissance, leur légitimité n'est pas mise en question **Aujourd'hui** arbitrages de plus en plus serrés et **choix très politiques : c'est là que va se jouer « la raison d'être des assoc d'action sociale »**

Elles ont des atouts : synergie entre leurs différentes composantes, référentiel projet (lisibilité), analyse besoins / orientations par champ d'intervention, mise en œuvre communication interne et externe (média, lobbying), élaboration prises de position. Tout cela se développe.

Culture commune en construction dans les assoc d'action sociale. Peut lui « donner moyens de reconquérir une légitimité mise à mal »

Précarité / exclusion : Etats généraux de la FNARS et autres précisions

ASH- 10-17-24 /11/06 – 06 330 – 12



Le fait même que l'on ouvre un dossier « précarité », est inacceptable et frappant. Car l'actualité est là est et les travailleurs sociaux comme d'habitude inventifs et pugnaces. A lire, donc. Et à suivre pour la démarche de la FNARS

Les états généraux de la FNARS interpellent les candidats à la présidence sur l'exclusion

Livre des états généraux (voir lien Internet) présenté au congrès des 50 ans de la Fédération

Lancés en janvier pour aboutir à un « **diagnostic partagé** » (croisement expériences terrain et analyses d'experts), **injecter lutte contre exclusion dans le débat public et montrer utilité sociale du secteur associatif.**

Débats régionaux ont donné un « livre blanc », puis consultations et tables rondes : document en 12 thématiques : constats, orientations, propositions

Pour être efficace **une politique doit « s'appuyer sur un large consensus qui ne se limite pas aux spécialistes du social »** (Pdte)

Logement : mise en place opposabilité, couverture universelle, application art. 55 loi SRU

Prévention exclusion : tout dispositif public devrait faire l'objet d'une évaluation préalable

Préconise « **instances locales de prévention** » : concertation écoles / CAF / AS etc.

Emploi, travailleurs pauvres : contrat unique d'insertion + réforme minima sociaux. Assurer à chaque famille « **un niveau de ressources supérieur au seuil de pauvreté** »

Intégrer IAE dans organisation traitement chômage

« **Politique globale pour jeunes majeurs** » : réelle continuité des parcours, allocation d'autonomie en contrepartie engagement dans parcours insertion

Favorable à « **réforme globale politique familiale qui réoriente solidarité en direction des familles les plus pauvres** »

+ Propositions c/ violences faites aux femmes, justice, prostitution, inégalités santé, relations assoc et pouvoirs publics, accueil étrangers...

Le Livre sera remis à tous les candidats aux différentes élections à venir. Un autre débat prévu au printemps pour donner la parole aux candidats

Pdte FANARS : « **en terme de dépenses sociales, la France est le 2° pays européen. Pourtant elle ne parvient pas à lutter contre l'exclusion.** (...) aux politiques de dire ce qu'ils ne font pas et ce qu'ils ne veulent pas faire »

Dispo sur www.fnars.org

Le Secours catholique : « **Statistiques accueil 2005-Pauvreté : accélérateur d'isolement** »

Ces stats annuelles ne sont pas des indicateurs de la pauvreté, mais illustrent des tendances.

2005 : 1,5 million personnes rencontrées dont 720 000 enfants - **75 % seuls ou parents isolés**

La pauvreté se « **monoparentalise** » et les enfants en sont victimes. Progression constante « **Il n'y aura pas de réduction de la pauvreté de ces enfants sans une politique forte de soutien** »

D'autre part ménages de 5 personnes ou + : 11 %

Personnes ayant un emploi : stable à 17,7 %

Chômeurs ≈ stable : 44 % (contre 43,5 % en 03)

Non indemnisés : en hausse **27,5 %** (23,4% en 03)

43 % accueillis vivent uniquement minima sociaux, dont 31,6 % du RMI. « **pourcentage le plus élevé depuis création 1988** » (2% cumulent RMI/emploi)

Revenu moyen en dehors des sans ressources : 793€

mensuels. Si on tient compte inflation, pouvoir d'achat égal à celui de 2000.

« Un couple sans enfant ayant un SMIC pour unique revenu se situe tout pr7s du seuil pauvreté, de même qu'une femme seule avec 1 jeune enfant »

Enquête nouvelle : « *isolement et vie relationnelle* »

37 % hommes et 36 % femmes rencontrés se « sentent souvent seuls ». Absence famille, chômage.. mais aussi pb santé (49 %) et grandes difficultés financières (58 %)

FNARS : plus de 40 % de mineurs parmi les personnes hébergées

Enquête confiée à la FNORS permet de chiffrer une réalité que tout le monde percevait.

Historiquement publics adultes, masculins et isolés

Réseau FNARS accueille plus de femmes adultes que d'hommes et 42,5 % mineurs

Plus de 50 % des mineurs ont moins de 6 ans et près d'un quart moins de 2 ans. 61 % accompagnés de leur mère seule, 2 % de leur père seul et 37 % des 2.

Mères isolées très majoritaires en CHRS... et couples avec enfants majoritaires en CADA

Plus l'âge de l'enfant est élevé plus le séjour est long (entre 40 et 60 semaines)

Les établissements ont développé des offres diversifiées : gardes enfants, actions éducations à la santé, partenariat PMI, ASE, etc..)

1 mineur sur 10 en AEMO (et davantage en CHRS)

« **Précarisation profonde de la situation des familles et des enfants** » qui appelle politiques adaptées (logements, prévention ruptures...)

Tel. : 01 48 01 82 00 – 15 €

Minima sociaux : augmentation des bénéficiaires études sur les flux, et autres infos

ASH- 17-24/11&01/12/06 – 06 350 – 12



Augmentation, ventilation de l'augmentation, c'est devenu du classique même si c'est à lire bien sûr.

Un autre angle de vue un peu inhabituel celui des flux. Combien de temps reste-t-on, vers quoi part-on quand on sort des minima sociaux. Intéressant.

Et des textes encore sur le RMI, un dossier finalement, qui mérite que l'on s'y arrête.

Minima sociaux : le nombre des allocataires augmente de 2,6 % en 2005

7 des 10 minima sociaux concernés par la hausse

Moins forte qu'en 2004 (3,4 %)

31/12/05, plus 6 millions de personnes relevaient de minima sociaux (y compris ayants droit)

Hausse chômage très longue durée (marché travail 02/03 et réforme assurance chômage (fin 2002) expliquent en partie le phénomène.

Notamment pour le **RMI** à + 4,1 % et les **chômeurs** indemnisés au titre solidarité Etat à + 6 % (ASS, équivalent retraite, revenu solidarité outre-mer)

Forte hausse API (+ 4,8 %) mais plutôt due à l'augmentation des naissances

Handicap : plus stable AAH + 1,9 % et ASI + 1 %

Minimum vieillesse diminue (- 1,9 %)

Exception : allocation d'insertion diminue 26,4 % car moins de demandeurs d'asile.

Pour la 1^o fois depuis longtemps progression moins forte dans les DOM qu'en métropole (2 %)

DREES – Etudes /résultats 539 www.sante.gouv.fr

« Des passages plus ou moins durables dans les dispositifs de minima sociaux »

Etude période 01/05, sur ~ 2,5 millions personnes

Les bénéficiaires minima sociaux se renouvellent : 30 % chaque année sortent des RMI et ASS, 40 % de l'API et seulement 10 % pour l'AAH.

La sortie ne correspond pas forcément à une amélioration de la situation : **flux importants d'un dispositif à l'autre** : API vers RMI, RMI vers AAH et sans doute AAH vers minimum vieillesse.

Plus 33 % des gens entrés RMI en 02 sorties des minima sociaux 1 an plus tard, 43 % 2 ans et 50% 3 ans. 1 personne sur 8 y est revenue dans la même période 3 ans

Les plus jeunes sont ceux qui en partent le plus vite

API dans sa structure même entraîne mobilité et mais **40 % entrants** en sortent plus tôt que prévu. Mais près de 50 % le quittent en fin de droits vers un autre minimum, surtout RMI

Plus 50 % titulaires **ASS** sortis minima sociaux au bout de 3 ans

AAH plus durable : 77 % y sont encore après 3 ans. Lié pbs santé et difficulté pour trouver du travail.

DREES – Etudes et résultats n° 536

Dispo sur www.sante.gouv.fr

Le projet de collectif budgétaire entérine la promesse faite aux départements d'une rallonge pour le financement du RMI

En 2006 donc, au-delà compensation financière liée au transfert de la gestion, l'Etat devrait porter la dotation du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion à 500 millions et la maintenir à ce même niveau en 2007 et 2008

Dispo sur www.assemblee-nationale.fr

« L'organisation du RMI et de son volet insertion dans 9 départements après la décentralisation »

La territorialisation est un enjeu commun mais se traduit par différents degrés de déconcentration infra départementale, allant parfois jusqu'à délégation complète aux communes.

L'articulation entre insertion sociale et pro n'est pas l'objet des mêmes priorités partout.

DREES - Etudes/Résultats n° 535

Dispo sur www.sante.gouv.fr

Plan hiver 2006-2007 et réactions

ASH- 10/11/06 – 06 328 – 12



Comme l'hiver revient toujours au même moment, le plan et ses réactions sont les mêmes aussi ou presque. A lire même si c'est un peu décourageant. Néanmoins quelques progrès sont en route et il faut s'accrocher à ceux-là.

3 niveaux mobilisation : « hivernal (01/11-31/03), grand froid et froid extrême »

Mobilise **5 929** places supplémentaires, et 2 500 d'entre elles ne fermeront pas le 31/03.

2007 : transformation 1 000 places d'urgence nuit en hébergement « de stabilisation » (ouverts sans interruption SDF Ile-de-France)

Au-delà, conformément loi cohésion sociale : création 500 places CHRS + 1 500 en maison-relais

Observatoire pauvreté/exclusion sociale : donnera avant fin 06 résultats d'une étude visant déterminer le nb de SDF, profils et parcours

Les limites du plan une nouvelle fois pointées

Les assocs regrettent toujours la gestion saisonnière de l'exclusion mais se réjouissent des nouvelles solutions (type

« stabilisation »)

Médecins du Monde : pointe 2 limites. Opacité sur le « fonctionnement » de ces places, volume insuffisant et cantonné à l'Île-de-France. Continuera à distribuer des tentes à la demande.

Emmaüs : « pas une réponse magique [mais constat] d'un vrai bénéfice à plus d'un tiers des personnes à qui elles sont proposées ». Moyens consacrés accompagnement trop limités.

Consensus : plans d'urgence pas inscrits dans cadre d'une politique cohérente de lutte contre exclusion

FNARS : « ne constituent pas une réponse ambitieuse face à massification de l'exclusion (...) il faut du temps et des moyens »

Priorités politiques semblent axées sur court terme

La défenseure des enfants propositions, réactions et bilan des saisines

ASH- 24/11/06 – 06 352 – 12



Chacun se fera une idée sur la proposition en elle-même mais une chose est sûre et nos sourires y renvoient : cette instance jeune est bien vivante.

Proposition de créer un « statut des tiers »

Tenir compte évolution familles et donner meilleure sécurité juridique à l'environnement de l'enfant

« Sur 16 millions d'enfants en France, 1,6 million » concernés « et il ne semble pas que la société va faire marche arrière » : **objectif d'agir avec pus de souplesse dans l'intérêt de l'enfant**

Pour « **personnes proches des parents, qui partagent ou ont partagé vie de l'enfant pendant temps significatif et ont développé lien affectif** »

« **Mandat d'éducation** » ponctuel, ou **Convention partage exercice autorité parentale** (tiers participant façon active et continue à l'éducation)

Quand magistrat confie enfant à un tiers : élargir éventail que celui-ci peut réaliser ; **améliorer possibilités prise en charge** en cas décès parents

Consacrer droit de l'enfant d'entretenir des relations avec le tiers qui a partagé sa vie.

UNAF : « une fausse bonne idée (...) risque générer nbx conflits dont l'enfant subira les conséquences »

Hausse de ses saisines de 20 %

Du 01/07/05 au 30/06/06 par rapport à l'année précédente. 62 % des demandes viennent des parents et 10 % des enfants.

Rupture familiale 36% ; mineurs étrangers 18% ; conflits école 10 % ; difficultés sociales et logement 9 % ; contestations placement ou mesure éducative 8 % ; santé 7 % ; maltraitance ou abus sexuel 4 %.

Recrutement 20 « jeunes ambassadeurs » en service civil volontaire pour débattre des droits et devoirs de l'enfant (collèges, quartiers...)

Nb correspondants départementaux : aujourd'hui 44, ils augmenteront de 10 par an pendant 3 ans.

Penser la qualité en réinterrogeant la mémoire de l'institution

ASH- 17/11/06 – 06 344 – 12



Un peu difficile peut-être d'entrer dans ce texte et pourtant il parle de vous, de

difficultés que vous ressentez et d'envies que vous avez : valoriser votre « culture » professionnelle. Lisez... et méditez.

Qu'est-ce qu'une « bonne pratique » ? Le terme est partout et les références abondent (loi 2002, etc..) mais qui le détermine, avec quels critères ?

Comité scientifique de l'éthique, pratiques professionnelles et évaluation du GEPSO replace cette question au niveau engagement du professionnel vis-à-vis usager : « **ne peut se réduire à de simples données conjoncturelles injectées dans des référentiels ou des logiciels** »

Pour faire sens il estime indispensable de se réapproprier l'histoire de l'établissement en y repérant les pratiques bonnes et mauvaises.

« **Relier éthique et mémoire permet de spécifier ce qu'est transmettre un acte professionnel en le situant dans un contexte** »

Car la référence aux bonnes pratiques porte le risque de faire table rase du passé et d'être suspicieux sur « **micro-cultures institutionnelles** » déjà développées avant la loi 2002 (M. Chauvière)

CSTS : appelle à la vigilance. Eviter que les référentiels deviennent du « prêt-à-penser »

Mme Carbonnel (chercheur) : **les établissements du secteur mal préparés aux processus d'analyse des actions ou erreurs, utilisent peu les outils nécessaires à la construction de la mémoire**. On a rarement le cheminement qui a conduit aux décisions, les archives ne sont pas utilisées, etc..

M. Laforcade (DDASS) : « la vraie question n'est pas d'inventer de nouveaux concepts, c'est de se demander pourquoi, ici ou là, une institution ou un pro peuvent avoir des défaillances »

Le retour aux fondamentaux implique réflexion pluridisciplinaire : recherche, valorisation parole et écrits, constitution de base de données.

Il faudrait à **transcrire les grands principes universels de l'éthique**, comme en sciences ou recherche par ex. Mettre un terme au flou.

Mais implique de « se retourner sur soi-même »

Conseil national évaluation sociale : questionne l'uniformisation des pratiques et souhaite que l'appel au travail de mémoire soit « entendu »

Le **GEPSO** : entend participer à la construction de cette mémoire. Se dit prêt à rassembler ses archives et recueillir des récits (sources sonores, vidéo...)

Promouvoir initiatives nationales de conservation et mise à dispositions d'archives : faciliter activités de recherche.

La Directive « Services » adoptée par les eurodéputés

ASH- 17-24 /11/06 – 06 349 – 12



Voilà une forme d'épilogue pour un feuilleton complexe qui nous a occupés longtemps. Se présente d'une manière « vivable ». Lisez.

Le 15/11 : reste l'adoption par le Conseil des Etats membres et une fois au J.O. les Etats ont 3 ans pour transposer les dispositions, soit jusqu'en 2010. En France des aménagements seraient nécessaires.

Sont exclus expressément du champ de la directive : soins de santé et certains services sociaux « logement social, protection enfance et soutien aux familles ou personnes, de façon permanente ou temporaire dans le besoin »

La liste est « fermée » mais la notion de « personnes dans le besoin » laisse une marge de manœuvre.

Pour être exclus du champ, ces « services doivent être fournis par l'Etat, par fournisseurs agréés par l'Etat, ou par organismes sans but lucratif reconnus comme tels par l'Etat »

En France par ex il y a des acteurs économie sociale sont conventionnés par Etat mais pas explicitement mandatés pour cela (SSIF –FR) : il y aura un travail à mener dans le cadre de la transposition directive.

Principe du pays d'origine édulcoré : vise à supprimer toute entrave mais les prestataires soumis au droit de l'Etat où ils exercent.

Profession et Formations sociales

ASH- 10-17-24 /11 & 01/12 06 – 06 325 – 12



Nous aimons cette rubrique parce que nous pensons qu'elle vous est utile. Voilà. Lisez ce qui concerne l'animation. C'est à avoir en tête. Evolution qui peut passer inaperçue et peut-être lourde de sens. Et surfez sur Internet ; quant à la VAE, elle marche...

La VAE

Son accès demeure « obscur et compliqué

La fédération CFDT-Santé-sociaux propose un CD-ROM « gratuit, libre de droits, copiable à volonté »

Textes, diplômes accessibles, démarches, adresses

Consultable et téléchargeable

www.sante-sociaux.cfdt.fr

Le diplôme d'ES fait entrée remarquée en VAE

Pour sa 1^{re} année de validation, il a été en 2005 le 3^e diplôme EN le plus demandé

40,5 % candidats dont les dossiers ont été examinés ont eu diplôme complet (inférieur moyenne VAE), 41 % une partie et 18,5 % ont échoué

61 % sont des femmes

Note d'info n°06.27 – www.education.gouv.fr

Une identité professionnelle européenne ?

Travailleurs sociaux ont des valeurs communes

Cf. définition du travail social de la Fédération internationale travailleurs sociaux (2000)

Mais leur identité est aussi forcément nationale.

Critères formation, qualifications, institutions.

L'ANAS étaye cette réflexion par observation travail social en Grande-Bretagne et présente une approche européenne de la cohésion sociale

Revue Française Travail Social n°221 – 09/06

ANAS 01 45 26 33 79 – 13 €

Création de 2 nouveaux diplômes dans le champ de l'animation

Décrets n° 06-1418 & 1419 du 20/11, J.O. 22/11/06

Diplôme d'Etat jeunesse, éducation populaire et sport, niveau III : qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative

Diplôme d'Etat supérieur jeunesse, éducation populaire et sport, niveau II : qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative

A noter interrogations de M. Carton, animateur formateur doctorat c/ animation : « **les animateurs ont-ils encore une place dans le travail social ?** »

Diplômes élaborés **sans partenariat avec Affaires sociales** et destinés à prendre relais du DEFA.

« L'animation prend la forme (...) d'une filière socio sportive »

alors qu'il a fallu ≈ 30 ans pour qu'elle soit reconnue au sein du travail social.

Bien souvent formations à l'animation ouvertes à tous alors que les formations sportives uniquement ouvertes aux personnes avec haut niveau de sport.

Les animateurs sont là confrontés à « une barrière de niveau »

Il semble que l'université soit exclue de ces nouveaux diplômes. Et l'action sociale financera-t-elle ces animateurs sur le diplôme desquels elle n'aura aucun droit de regard ?

Référentiel métiers cadres

APEC en collaboration avec Unifaf met en ligne référentiels 24 métiers cadres du secteur sanitaire, social et médico-social pour jeunes diplômés, cadres et service ressources humaines. + témoignages, profils et éléments rémunérations.

Dispo sur www.apec.fr

La formation des élèves et stagiaires conseillers d'insertion et de probation est réformée

Arrêté du 10/11/06, J.O. du 18/11/06

Perspective prévention récidive : participer à la « préparation décisions à caractère pénal et à l'exécution des mesures restrictives »

Formation dure toujours 2 ans.

Le diplôme d'Etat d'assistant familial

Décret n° 2005-1772 du 30/12/05 – J.O. 31/12/05

Arrêté du 14/03/06 – J.O. du 22/03/06

Recueillir au sein de sa famille un enfant en détresse, lui apporter soins et repères

Se professionnalise avec création ce diplôme niveau V qui être obtenu par formation initiale ou VAE

Le diplôme n'est pas obligatoire pour exercer



Loi relative à l'immigration et à l'intégration

ASH- 10-17/11/06 – 06 326 – 13



Nous en avons parlé et reparlé au fur et à mesure des différentes étapes. Maintenant la loi est parue. Vous pouvez en prendre connaissance... en attendant les décrets d'application bien sûr.

Loi n° 2006-911 du 24/07/06

Mise en forme législative de la politique « d'immigration choisie » : régularisations plus difficiles, conditions immigration familiale durcies, favorisation de l'immigration de travail

• Les restrictions à l'immigration pour motifs de vie privée et familiale

- Obligation conclure contrat accueil et intégration
- Obtention carte séjour temporaire
- Carte résident et carte « résident longue durée-CE »
- Nouvelles autorisation provisoires de séjour
- Réforme du regroupement familial

• Favoriser immigration travail et estudiantine

- Mesures en faveur immigration travail
- Rendre immigration des étudiants plus attractive

• Les refus d'entrée en France et les mesures d'éloignement

- Refus d'entrée en France
- Création de l'obligation de quitter le territoire français
- Les étrangers protégés contre l'expulsion
- Les étrangers protégés contre la reconduite à la frontière
- Les étrangers protégés contre l'interdiction du territoire français

• Les aménagements au droit d'asile

- Le bénéfice d'aide juridictionnelle
- La réforme des centres d'accueil pour demandeurs d'asile
- L'allocation temporaire d'attente



Chômage dernières tendances : nouvelles annonces et une étude

Le Monde – 30/11/06 – 06 355 - 21

ASH- 01/12/06 – 06 355 – 21



Que dire ? En attendant les chiffres plus détaillés, on lit les taux, puis les annonces. Et c'est triste voilà. Quant à l'étude elle vient confirmer ce que vous constatez tous les jours avec votre public.

Stagnation du nombre de chômeurs en octobre

Chiffres du 29/11: 400 chômeurs de plus

Taux de chômage se maintenant à 8,8 %

Sur un an baisse de 10,1 %

Mais le chômage moins de 25 ans augmente à nouveau, + 1,1 %, pour un taux de 21,8 % contre 8 % pour 25/49 ans

Mais un an chômage – 25 ans a baissé de 10 %

Entre août et octobre inscriptions ANPE + 5,8 % par rapport aux 3 mois précédents.

Sorties d'agence quasiment stables

M. de Villepin annonce nouvelles mesures pour l'emploi et reconduction de la prime de Noël

« L'urgence absolue c'est le chômage des jeunes » (conf. presse du 29/11)

Crédit impôt pour jeunes postulant dans secteurs peinant à recruter va passer de 1000 à 1500 €

Demande ANPE de recevoir « jeunes peu ou pas qualifiés du tout suivis par MI pour leur donner orientation et offre d'emploi »

Aide à mobilité géographique va passer à 2 000 €

Indique reconduction prime Noël pour RMI / ASS (320 € pour couple avec 2 enfants, idem 2005)

« Les 7 premières années de vie active génération 98. Entre insertion et débuts de carrière »

Enquête longitudinale Centre études et recherches sur qualifications (CEREQ) : sur génération sortie système éducatif en 98, interrogée en 01/03 et 05

Trajectoires individuelles dépendent beaucoup du niveau de formation initial.

29 % non-diplômés accèdent rapidement à CDI. Les autres : longues périodes chômage ou emplois sans stabilisation. **Il restent fortement soumis à la conjoncture.**

60 % débutent sur emplois non qualifiés et 44 % occupent encore ce type de poste 7 ans après. Origine modeste diminue encore les chances de promotion. (Pour les diplômés, meilleure évolution)

Le sexe est un facteur de différence aussi : à diplôme équivalent, les femmes sont plus souvent sans emploi avec CDD ou temps partiel subi

L'univers pro reste très sexué : métiers choisis par les femmes sont moins porteurs d'avancement
Beaucoup de jeunes s'estiment sous-employés et de moins en moins parlent de « **réalisation** » professionnelle
Bref n° 234 –Dispo sur www.cereq.fr

L'instabilité de l'emploi, première source d'inégalité

Le Monde – 22/11/06 – 06 348 - 21



Consternant voilà c'est tout ce que l'on a envie de dire. Et à lire aussi. Et à suivre bien sûr. Mais il ne faut pas trop chercher parfois où se loge le malaise des travailleurs sociaux. C'est aussi ce que nous inspire ce rapport.

« **La France en transition, 1993-2005** », dernier rapport du Conseil de l'emploi, revenus et cohésion sociale (CERC), présidé par M. Jacques Delors

« **L'élargissement des inégalités de revenu salarial tient (...) au cumul taux de rémunération faible, emploi temps partiel et/ou durée incomplète dans l'année** »

« La moyenne des salaires dans les 10 % les moins payés est environ **54 fois plus faible** que la moyenne des 10 % les mieux payés »

Taux rémunération ayant « importance moindre » que durée d'emploi dans l'année. Les 10 % de salariés aux revenus les plus bas ont été en moyenne en emploi **13 semaines** dans l'année contre 51 semaines pour les 10 % les mieux rémunérés

Vu influence sur accès logement, crédit, protection sociale complémentaire, « **un des points cruciaux de la lutte contre inégalités (...) renvoie au thème de la sécurisation des parcours professionnels** »

Le Conseil d'orientation pour l'emploi y travaille.

Pouvoir d'achat : entre 93 et 05, progression annuelle 1,7 % / an et habitant. Souligne différence entre mesure et perception.

Le document traite par ailleurs de la démographie, la croissance, les prélèvements sociaux et les transformations de l'Etat-social, paramètres ayant un impact sur revenus et emploi.

A noter Le 14/12 doit se tenir la conférence sur l'emploi et les revenus (sous l'égide du 1^{er} Ministre, avec syndicats et patronat)

Propose « **refondation politique d'éducation** »

Hypothèse : le marché exigeant un niveau élevé de rentabilité pénalise croissance à long terme.

En effet entreprises choisissent « **investissements à taux de retour extrêmement brefs** », les salariés étant « la principale variable d'ajustement »

190 000 jeunes laissés pour compte par an

Plus 100 000 quittent le secondaire sans diplôme et ≈ 90 000 abandonnent études sans diplôme bac +

M. Delors préconise « **ouverture sans délai d'un chantier d'intérêt national** » à ce sujet

D'autant que la démographie est bonne ainsi que l'amélioration globale du niveau de formation.

Devrait conduire à privilégier « les activités à forte valeur ajoutée » et permettre de « **réduire l'ampleur du chômage des non-qualifiés** »

Profession et revenus des parents continuent à jouer rôle majeur dans réussite scolaire des enfants et les inégalités persistent à l'entrée du monde du travail et la formation continue les corrige mal.

Le déclassement des jeunes s'accroît notamment pour « **les bacheliers, qui occupent de plus en plus souvent un poste non qualifié 10 ans après la fin de leurs études** »

Dispo sur www.cerc.gouv.fr

Informations du mois

ASH- 10-17-24/11&01/12/06 – 06 326 – 21

Le Monde – 10-22/11/06 – 06 326 - 21



Discriminations, bilan des emplois-jeunes, chacun dans leur genre se passent de commentaires. Ensuite c'est à vous de voir mais nous c'est à un sentiment de consternation que nous nous laisserions aller devant ces articles : organisation du chômage en quelque sorte. Nous ne sentons rien d'autre ce mois-ci. Voilà mais peut-être est-ce par trop subjectif....

L'âge et l'origine, principales discriminations à l'embauche

Testing réalisé pour Adia à partir envoi 6500 CV

L'âge (48/50) et un **patronyme** maghrébin : facteurs minorant le plus fortement les chances d'être convoqué à un entretien.

Chances respectivement à 32% et 36 % de celles du « Français de souche » 28/30 ans.

Le handicap laisse 54 % chances d'être convoqué; femme avec enfants 63% ; physique disgracieux 71%

10 % des envois pourraient déboucher sur une plainte d'après le sociologue avant coordonné l'enquête (M. Amadiou)

Aggravation par rapport à une étude 2004 sauf pour le handicap

Emplois-jeunes 1^{er} synthèse

Sur 3 200 jeunes embauché en 1999 et restés au moins 2 ans et 3 mois dans cette embauche

85 % en emploi 18 mois après sortie du programme (dont 70 % en CDI)

10,6 % au chômage

Sinon emploi aidé, formation, stage ou inactifs

71 % des jeunes ayant un emploi sont restés chez le même employeur

N°44.1 – nov. 06 www.travail.gouv.fr

« Guide de l'apprenti »

Pourquoi, pour quel métiers, quels diplômes, quelle durée, quel statut..., comment, etc.

58 fiches synthétiques présentent tous les aspects de cette question y compris les plus récents (apprentissage junior)

La Documentation française – 01 40 15 70 00 – 8 €

Chômeurs indemnisés

2 712 000 demandeurs d'emploi percevaient une allocation chômage au 31/12/04

Soit 3 000 bénéficiaires de moins qu'au 31/12/03

Dû à réforme des filières d'indemnisation de 2003

DARES – 1^{er} Infos n° 47.1 – 11/06

4 organisations représentant chômeurs et précaires (AC !, APEIS, CGT chômeurs, MNCP)

Jugent urgent que les droits au travail, au revenu et à la justice sociale deviennent thèmes prioritaires de débat public

Veulent replacer chômage et insécurité sociale au cœur de la campagne électorale

Emploi dans les ZUS : rôle et fonctionnement des « groupes solidarité emploi » détaillés

Instruction DGEFP-DIV 34 dispo i.ville.gouv.fr

Précise modalités fonctionnements des « **groupes solidarité emploi** » mis en place dans 100 ZUS en ZFU (et extension aux 750 ZUS en 2007)

Créés autour service public emploi et placés sous autorité préfet : activer instruments politique emploi

Diagnostic, plan réduction écarts entre ZUS et reste du

territoire (objectif chiffré)

A partir de 2007 devra se traduire par « **priorité donnée l'insertion professionnelle dans les CUCS des quartiers prioritaires** »

A noter conférence nationale chefs de projet départementaux et pilotes locaux organisée premier trim. 2007 par le 1^{er} ministre.

La DGEFP révisé la programmation des contrats aidés pour la fin 2006

Instruction n° 33 aux préfets région et département et directeurs ANPE, qui doivent :

« **Rééquilibrer proportion CAE / CA au profit du CA (...)** ; **maintenir diminution rythme CIE**, voire redéployer moyens sur contrats aidés secteur non-marchand ; **respecter les durées hebdomadaires CAE (24 h max)** »

1^{er} bilan réforme contrôle chômeurs : sanctions beaucoup plus nombreuses mais plus justes

Entre 1^{er} sem. 05 et 1^{er} sem. 06 sanctions prononcées par DDTEFP ont **augmenté de 75,2 %**

Et pour chômeurs percevant **ASS + 96,3 %**

Mais la gradation s'exerce : sur les 23 240 sanctions du 1^{er} sem. 06, 1 298 suppressions définitives, pour 10 846 temporaires (majoritairement réduction de 20 % pendant 2 mois)

Peu de recours, « ce qui témoigne de la plus grande justesse des décisions » (ministère)

DDTEFP sur www.cohesionsociale.gouv.fr

Les chômeurs attirés par la création d'entreprise

Création d'entreprises sans salarié augmentent de 33 % depuis 2002

Nb bénéficiaires dispositifs d'aide aux chômeurs créateurs entreprise (ACRE) plus que doublé (3 ans)

Insee : les chômeurs ont « 3 fois plus de chances de devenir non-salariés qu'un travailleur »

Retour vers l'emploi : les entreprises d'insertion font aussi bien que l'ANPE

Bilan 2005 Observatoire entreprises d'insertion »

1^{er} bilan Comité national : recense 610 entreprises adhérentes et 36 500 salariés (14 700 ETP)

≈ 50 % assoc., 44 % SARL, 7 % Stés anonymes

509 entreprises insertion (EI), les autres insertion par travail temporaire (EITP)

Parmi les sortants, **47,47 % retrouvent emploi (taux proche ANPE mais public en difficulté)**

39 % CDI ou CDD (14 et 25 %), 9 % poursuivent parcours insertion, 7 % formation.

Dispo sur www.cnei.org

Accompagnement renforcé des chômeurs : l'ANPE estime faire aussi bien que le privé mais pour un coût moindre

Etude ANPE période 05-09 / 05 sur 3 900 chômeurs pris en charge par opérateurs privés et 300 000 par ANPE, accompagnement « recherche » et « projet »

Publics suivis ANPE sont plus en difficulté : 50% seulement indemnisés, moins jeunes...

Malgré ce « niveaux d'efficacité très proches » mais 690 à 760 € /ANPE et 2 300 € /opérateurs privés

A noter bureau Unedic a reporté un lancement d'appel d'offres au public

L'essentiel n° 7 – Dispo sur www.anpe.fr



La CNL prend position, accès des jeunes au logement et autres infos

ASH- 10-17/11 & 01/12/06 – 06 357 – 22



Côté logement quand même on dirait bien que ça bouge. Les acteurs s'affirment, des accords se multiplient et des chantiers sont en cours. Après les chiffres, nous le savons, sont sujet à interprétations plus fines. Et en 2^e partie les initiatives illustrent bien que les pbs sont là. Mais il semblerait que nous soyons sortis de l'immobilisme.

M. Borloo : la politique du gouvernement donne des résultats significatifs » (15/11)

En ce qui concerne résorption du déficit logements et encouragement accession à la propriété

« **432 000 logements** mis en chantier dans les 12 derniers mois et **80 000 nouveaux logements sociaux financés** en 2005 (90 à 95 000 pour 2006)

200 000 PTO en 2005 (pour 80 000 en 04) et on devrait en avoir 250 000 en 2006-12-04

Le gouvernement prévoit « **lancement annuel de 450 000 logements neufs, dont 120 000 logements sociaux.** »

Le logement doit être une priorité des candidats à la présidentielle, explique la CNL

La Confédération nationale du Logement réclame l'organisation d'un « **grand débat national** sur les questions du logement et de l'habitat afin de préparer le vote d'une loi d'orientation »

Défend l'idée d'une **opposabilité** : dont l'autorité responsable doit être **l'Etat** (alors que le Haut Conseil préconise région ou intercommunalité)

La mise en œuvre de ce droit devant passer par la création d'un **service public logement / habitat** ayant aussi pour mission de suivre la politique construction des logements sociaux et de gérer l'ensemble du parc locatif.

A créer également : la garantie du risque locatif Et créer un fonds alimenté par les dépôts garantie des locataires à leur entrée dans les lieux

L'Etat et l'UFJT s'engagent pour l'accès au logement de jeunes en insertion pro

Ministre Logement, UFJT et Caisse dépôts consignations : accord-cadre triennal 07-09 pour « **mieux répondre aux besoins des jeunes en matière de socialisation de l'habitat** »

Etat et CDC accompagneront l'UFJT dans un plan de développement de son offre partout où il le faut

Construire 10 546 nouveaux logements (nouvelles résidences sociales ou extensions résidences existantes), en

réhabiliter 3 491, et mobiliser logements pour les jeunes travailleurs

L'UFJT s'est engagée à atteindre objectif annuel de 20 000 jeunes en insertion pro accueillis dans ses foyers. Notamment CIVIS ou contrat aidé.

Accord sur www.logement.equipement-gouv.fr

Le SAMU social Paris crée un « pôle hôtelier »

Pour vérifier l'effectivité des dépenses engagées et les bonnes conditions de confort des familles

114 hôtels ont déjà été visités

Dispositif expérimental (depuis 08) soutenu par DDASS et préfecture Paris

Réflexion en cours pour définir de « nouvelles conditions de collaboration »

Médecins du Monde et saturnisme

3 enfants sur 10 vivant dans des logements insalubres sont atteints

MDM avec Fondation Abbé-Pierre, rend publiques **15 propositions pour « en finir avec le saturnisme infantile »** : notamment mise en place prévention primaire, développement du repérage des enfants, et inscription du saturnisme dans la liste des affections de longue durée

« Logement social : quel encadrement communautaire après l'exclusion de la direction services ? »

Aujourd'hui explicitement reconnu par l'UE comme un service social d'intérêt général

L'USH défend la nécessité de lui donner un cadre communautaire juridiquement stable

Rapport 05/06 dresse état des lieux et présente les priorités de son action européenne 07/08

Commander gratuitement UE@union-habitat.org



Lutte contre le sida : nouvelles actions, préconisations et autres infos

ASH- 01/12/06 – 06 356 – 23

Le Monde – 29/11/06 – 06 356-23



La situation évolue forcément et les préconisations du CNS sont intéressantes justement parce qu'elle illustrent les changements. A lire. Quant aux annonces de la 1^{re} première partie, gageons que vous les connaissez.

6 700 personnes ont découvert leur séropositivité en France en 2005, **chiffre stable par rapport aux 2 années précédentes**

51 % contaminations par rapports hétérosexuels, 27% par rapports homosexuels, 2 % par usage de drogues, et 20 % de cause inconnue.

1 cas sur 3 concerne population d'origine Sub-saharienne (avec prédominance féminine)

Le ministre santé présente de nouvelles actions

Généralisation vente préservatifs à 20 cts : à partir du 01/12 points de vente presse et tabac + 23 000 pharmacies. Début 07 tous les lycées devraient être équipés de distributeurs.

Comme en 2006, **distribution préservatifs gratuits** (6,6 millions)

Intention **faire proposer test dépistage** chaque fois qu'un patient est en contact avec système santé.

Multiplier « **opérations hors les murs** » : médecins rencontrant des gens qui fréquentent peu l'hôpital.

Attribuer **150 nouvelles places** en appartement coordination thérapeutique : 1 050 en tout

Tandis que le Conseil national du sida propose d'élargir le dépistage en direction des populations « les plus exposées »

Dépister en fonction des pratiques à risques a « **démontré ses limites** » : dernier rapport CNS

Toute étape de la vie sexuelle (grossesse, changement contraception...) peut être occasion de proposer dépistage. Pratique moins stigmatisante.

Développer offre de dépistage

afin de toucher populations les plus exposées :

A l'occasion de soins régions à **forte prévalence** (Ile-de-France, PACA, DOM...); en CADA pour les **migrants**, en centres municipaux de santé ou permanences accès aux soins des hôpitaux pour les **précaires**, centres spécialisés pour **toxicomanes**, en prison pour les **détenus**.

Rapport dispo sur www.cns.sante.fr

Act up Paris

Demande « reconnaissance pleine et entière » du handicap lié maladie et « réelle » prise en charge à 100 % affections longue durée ainsi qu'attribution prioritaire de logements sociaux quand pathologie lourde et lutte contre toutes formes discriminations

Saisira Conseil national ordre chirurgiens-dentistes et HALDE quand elle connaît refus de soins

Sida Info Service

20 ans d'actions des femmes dans la lutte contre le sida sur www.sida-info-service.org

CMU : étude sur bénéficiaires CMU-C et positions sur refus de soins

ASH- 17-24/11/06 – 06 346 – 23



C'est toujours particulier le non-recours et ça change « agréablement » si l'on ose dire du discours ambiant sur l'assistance. Voilà.

La HALDE, quant à elle, rend un verdict sans surprise mais ce sont les suites auxquelles il faudra être attentifs et petit à petit ça bouge sur ce dossier du refus de soins. C'est bien. C'est encore à suivre.

**« Comprendre les causes du non-recours à la CMU-C »
5,5 à 6 millions d'éligibles à la CMU-C et au 30/04/06, un peu plus de 4,8 millions inscrits**

Fonds CMU a demandé étude (laboratoire LEGOS)

Sur 450 ménages éligibles 57 % avaient une complémentaire privée et 29 % la CMU-C

Non-recours concerne surtout ménages avec chef de famille + 65 ans ou ouvrier. Moins fort si chef de famille diplômé ou non qualifié.

Plus important chez couples sans enfants que dans familles monoparentales

La raison la plus invoquée est le manque d'infos

Les **Rmistes**, titulaires de droit : « soit ne connaissent absolument pas le dispositif (...) soit pensent qu'il s'agit d'un droit automatique » sans démarches à faire. Concerne surtout hommes isolés sans enfant et jeunes

Beaucoup d'éligibles sont encore couverts par leur mutuelle pour l'année en cours, d'autres pensent que la CMU-C c'est « moins bien », ou pointent son effet stigmatisant : « sentiment de gêne »

L'Observatoire des non-recours aux droits et services va dans le même sens dans un rapport sur RMI et CMU-C : au 31/01/06 parmi 1 100 Rmistes, le taux de non-recours à une complémentaire est de 61 %. 14 % ont choisi la CMU-C, 25 % des autres ayant une mutuelle privée.

Rapports disponibles sur www.cmu.fr

La HALDE juge discriminatoires les refus de soins opposés aux patients bénéficiaires CMU

Discrimination au sens de la loi (préambule de la Constitution, codes santé publique et déontologie)

Interpelle le ministre de la Santé pour qu'il prenne mesures « nécessaires et appropriées »

Recommande au Conseil national de l'ordre des médecins « d'informer les professionnels de santé du caractère discriminatoire (...) et des mesures disciplinaires » qu'ils peuvent encourir

Demande organismes sécurité sociale transmettre bénéficiaires CMU info sur droits aux soins

Refus de soins : Conseil de l'ordre des médecins

« Refuser de soigner un patient au seul motif qu'il est bénéficiaire CMU est contraire à l'éthique médicale et à la déontologie professionnelle » Mais « on ne saurait nier les complications que les professionnels de santé rencontrent

parfois » **Réponse du Conseil à la délibération HALDE**

Fédération hospitalière de France : refuse que « l'hôpital serve d'alibi aux médecins libéraux pour se décharger d'une mission qui non seulement leur est imposée par la loi mais répond à une obligation déontologique de base » et demande au Conseil de l'ordre de faire cesser ces pratiques

Le ministre de la santé : demande au Conseil de l'ordre de prendre des « mesures plus énergiques »

Plan « addictions » 2007-2011 : mesures pour améliorer la prise en charge et favoriser le repérage

ASH- 17/11/06 – 06 337 – 23

Le Monde – 17/11/06 – 06 337 - 23



Prenez-en connaissance et puis suivez... comme d'habitude mais la tendance est intéressante.

Budget 385 millions, vise toutes les dépendances.

Améliorer prise en charge : traiter tous les comportements addictifs dans un seul et même lieu de consultation hospitalière Consultations dans tous les hôpitaux dotés d'un service d'urgences.

A terme au moins un **service d'addictologie** pour chaque territoire de santé de plus 500 000 personnes. **20 services seront constitués en 2007.**

Mieux organiser prise en charge addictions dans **CMS** avec « accompagnement à long terme ».

Des financements devraient être débloqués pour les **CSAPA** : développer interventions précoces et consultations pour jeunes consommateurs cannabis

En 07 création **CSAPA ambulatoires** + nouvelles communautés thérapeutiques, etc..

Articuler offre de soins en ville avec secteurs sanitaire et médico-social par mise en place de la **commission nationale « addiction »** : évaluation et amélioration des réponses. Groupes travail

Favoriser repérage précoce : 30 % mortalité précoce (avant 65 ans) liée aux conduites addictives. **Campagne d'information** en 2007 + plate-forme téléphonique (01/01/07) **0820 03 33 33**

Renforcer et pérenniser financement assocs d'entraide et d'auto-support

Formation plus développée pour psys et travailleurs sociaux notamment



« La contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves »

ASH- 10/11/06 – 06 332 – 24



C'est une tendance qui s'illustre. C'est à suivre... mais rien n'empêche de réfléchir en attendant. Lisez, certaines propositions sont assez... radicales, ceci ne valant pas jugement, mais manière d'attirer votre attention.

Rapport inspections et administration EN : bilan depuis 82 et propositions pour poursuivre réforme

Poursuivre redéfinition carte ZEP et donc critères

Les critères définissant les EP1 devraient être « uniquement économiques et sociaux » : taux chômage, culturels (handicaps langage, ségrégation) et sociaux (logement, pauvreté), violence...

EP2 / EP3 : moyens supérieurs aux autres, (publics « prioritaires ») mais non spécifiques

Possibilité de fermer établissement ZEP « **lorsque tout a été fait** » et que ça ne marche pas.

« **Développer choix et responsabilité familles** » en assouplissant la sectorisation en EP1. Développer offres alternatives publiques et privilégier offres du privé correspondant territoires EP1

<http://media.education.gouv.fr>



ASH des 10-24 novembre 06 - 06 333 - 31

Nouveau dictionnaire critique d'action sociale



Pourquoi cacherions-nous que nous aimons les dictionnaires ? A feuilleter au moins.

Entretien avec B. Bouquet, co-directrice travaux

Enjeu : constituer une base de savoir commune et réactualisée périodiquement sur l'action sociale

« **Etablir un corpus de mots commun à l'ensemble du secteur** »

10 ans avaient passé depuis la 1^{re} édition : 88 mots nouveaux et 43 abandonnés par rapport à 1995

Nous sommes passés d'une coordination à un conseil scientifique : « **institutionnalisation** » du dictionnaire objectif réactualisation tous les 5 ans

Revisité notion de « **citoyenneté** », introduit notions « **usager, participation, et situation sociale** »

Pris en compte **évolutions société** : « **parentalité, médiation familiale** » sont développées par ex.

C/travail : « **employabilité et sous-emploi** »

Juridique : « **accès aux droits, opposabilité** »

Ouvrage forcément discutable... ?

Il y a des sensibilités différentes. Mais les auteurs avaient feuille de route : étymologie et historique, évolution, effets sur pratiques, enjeux sociaux.

Que retirez-vous de cette nouvelle édition ?

« **Les choses bougent à une allure folle ; il n'y a plus de stabilité dans l'action sociale** »

D'où l'intérêt de l'ouvrage et des réactualisations

Editions Bayard – 24 €

L'enracinement



Tout n'est pas si négatif donc. Lisez au moins le résumé. Il est bien difficile décidément d'avoir une vision nette des choses tant la réalité est faite de multiples facettes. C'est aussi son intérêt et c'est pourquoi nous avons opté pour un traitement assez détaillé

Caisse assurance vieillesse à l'origine de cette grande enquête sur vieillissement des immigrés en France. c/ les 45-70 ans nés non français et hors de France : conclut à un fort « **enracinement** »

A la fin de la vie, choix massif de rester en France. Présence

enfants, logement, santé, difficultés à se réadapter au pays d'origine et 16 % « se sentent bien », tout simplement

7% seulement se sont posé la question du retour

Originaires d'Afrique noire les plus nbx à vouloir repartir (18 %) devant Portugais (11 %), les femmes souhaitent rester plus souvent que les hommes.

90 % jugent important que leurs enfants votent en France, 68 % avoir une réussite sociale supérieure à celle de leurs parents.

Le pays manque-t-il ? Très souvent 11 % ; rarement 35 % et jamais 28 %. Dans l'ensemble **sentiment d'appartenance à la France** plus fort qu'au pays d'origine (à l'exception des Portugais)

Perception de discriminations présente mais diffuse : 6 % disent souvent, 15 % de temps en temps et 12 % rarement, les Africains étant les plus touchés. **92 % disent « se sentir bien » en France.**

A la longue, conditions de santé, logement... se rapprochent de celles des Français même condition

Conclusion : **« certaine réussite de l'intégration des immigrés âgés »**. S'interroge sur la « représentation pessimiste » ambiante.

Elle l'impute à l'absence de connaissances et la focalisation sur les 1,9 % qui vivent en foyer....

La réalité majoritaire est « une retraite méritée, vécue comme une sorte d'achèvement »

Dirigé par Mme Attias-Donfut / Armand Colin / 27€

Des rues et des hommes. Les SDF : une question de société



Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il nous paraît indispensable de lire cet ouvrage mais nous avouerons qu'il nous inspire un mini coup de cœur.

André Lacroix a dirigé Emmaüs pendant 15 ans : rappelle montée en charge des dispositifs mais aussi que le système est saturé.

Moyenne espérance de vie 47 ans dans la rue, comment abolir **« cette peine de mort sociale »** ?

Multiplier lieux d'accueil, revoir formation des personnels et s'assurer que les permanences foyers d'urgence etc.. soient tenues par des travailleurs sociaux et non des surveillants : **capables de redonner du sens à ces nuits.**

Souhaite que les écoles initient à culture du nomadisme : pouvoir mieux accompagner ce public

Ed. Dunod – 18 €

L'action sociale à la SNCF 1945-1985 L'affirmation d'une identité



Il n'est pas interdit de faire ou se faire plaisir. Et cet ouvrage semble avoir un mérite historique et affectif à la fois. Nous le signalons donc

Par un groupe travailleurs sociaux retraités SNCF.

Éclairages sur naissance Etat providence avec services sociaux pionniers. La SNCF hérite de multiples « œuvres » (jardins d'enfants, écoles ménagères...) : rayon d'action de ces travailleurs résolument situés sur le volet familial.

Mais qui contribuent aussi à briser l'isolement des femmes et les aider à travailler.

Coordonné Mme Charrier Feller – Ed érès – 23€



Pourquoi passons-nous dans cette rubrique les mesures annoncées contre les violences conjugales ? Résolument parce qu'elles ont déjà été annoncées plusieurs fois. Nous attendons une baisse des chiffres en fait. Et c'est pourquoi aussi nous nous permettons d'y inclure cette réforme des tutelles avec son triste calendrier. « Bref » ne veut pas dire sans importance.

Et puis d'autres infos peut-être plus conformes à l'idée que l'on se fait d'une brève. A étoffer le plus souvent sur Internet.

Le Monde – novembre 2006 – 06 339 - 32

Le rapporteur du budget de la justice constate l'échec de la réforme des juges de proximité

L'objectif était de 3 300 juges proximité d'ici 2007 et « 530 sont en poste »

Chargés contraventions courantes et litiges vie quotidienne. 2005, 52 000 affaires civiles traitées.

ASH du 10 novembre 06 – 06 340 - 32

« L'action sociale des communes de taille moyenne » - DREES Etudes et Résultats n°530

Action facultative et très diversifiée : communes de 50 000 à 100 000 habitants.

CCAS acteur principal, département « partenaire » incontournable, CAF intervenant important et assocs comme prestataires ou « supplétifs »

Dispo sur www.sante.gouv.fr

« Consultations cannabis » - Lien Internet

Rapport Observatoire drogues et toxicomanies traité dans le numéro d'octobre en rubrique santé

Dispo www.ladocumentationfrancaise.fr

CNCDH - Projet

Le garde des Sceaux a présenté un projet de loi visant à consacrer l'existence de cette instance, seulement régie par décret jusqu'à présent.

Fixerait missions, modes de nomination et garanties

Répond attentes des Nations Unies

Plan « petite enfance »

M. Bas annonce 40 000 places sup. en accueil collectif et recrutement 60 000 AM d'ici à 2012

Site Internet interactif recensant offre de garde mis en place progressivement www.caf.fr rubrique « pages poussins »

Création d'un « tarif social gaz »

Sur le modèle de ce qui existe en matière d'électricité : à la demande des consommateurs (revenus plafond à fixer par décret)

(Loi relative au secteur l'énergie, à paraître)

Conditions de détention des personnes handicapées : la France condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme

Détenu tétraplégique ne pouvant circuler par ses propres moyens sur son lieu de détention. « constitue un *traitement dégradant* (art 3) »

ASH du 17 novembre 06 – 06 348 - 32

« La tarification sociale dans transport urbains. Mise en œuvre de l'art. 123 de la loi SRU »

« Insuffisamment et inégalement » appliqué

Près de 8% population éligible à cette tarification

« Difficultés techniques et administratives mais aussi réticences d'ordre politique »

Propose de clarifier nature des titres pouvant en bénéficier et privilégier la logique de revenus sur celle des statuts socio-économiques

IGAS - www.ladocumentationfrancaise.fr

ASH du 24 novembre 06 – 06 251 - 32

Mme Vautrin annonce nouvelles mesures pour lutter contre les violences conjugales

9 premiers mois année : 1 femme morte tous les 3 jours et 10 enfants tués

N° d'appel unique à 4 chiffres dès janvier 07

Faciliter accès logement : lever clause solidarité dans les baux, et dès 01/07 ces femmes « seront prioritaires dans l'attribution des logements financés par ALT » + places réservées CHRS

Dispositif auprès des hommes violents. Protocole des bonnes pratiques à paraître et mise en réseau des structures + plaquette infos pour sensibiliser ces hommes à la gravité de leurs actes.

Collectif contre violences faites aux femmes voudrait une loi-cadre (un peu comme en Espagne)

ASH du 1° décembre 06 – 06 358 - 32

Laïcité et Cérémonie citoyenne

Pdt République annonce « **Observatoire de la laïcité** » : mieux faire respecter ce principe, notamment hôpitaux et services publics

Annonce aussi une **cérémonie de citoyenneté** pour « **tous les jeunes Français majeurs** ». Accueil en mairie avec remise

carte électeur + un « code républicain » à signer par ex

La HALDE communique

Campagne pour se faire connaître depuis 27/11

Pour obtenir infos sur ses droits ou sur la saisine : du lundi au vendredi 8 h 30 – 18 h 30

08 1000 5000

(coût communication locale à partir d'un poste fixe)

Fédération bancaire française

Espace dédié aux acteurs sociaux : infos utiles pour personnes en difficulté et accès aux services.

www.lesclesdelabanque.com

A noter que les assoc de consommateurs sont sortis déçues de leur 1° réunion avec les banques le 21/11. Elles demandent une loi

« L'action sociale extralégale et facultative des départements » - DREES E/R n° 537

Marquée par la diversité mais souvent inscrite dans la durée. Le plus souvent c/ santé, emploi ou formation, dans une volonté d'intervention globale

Recherche dans 4 départementales

Dispo sur www.sante.gouv.fr

Informations CAF sur familles nombreuses

Nb stable depuis 10 ans : ≈ 1,44 million (à partir 3 enfants)

Mais leur taille moyenne diminue : celles de 4 enfants et plus régressent de 12 %

52 % des mères sont actives (+ 12 % en 10 ans)

Plus souvent monoparentales (+ 16 %)

Relèvent davantage de minima sociaux (+8 pour RMI, + 3 pour API et + 2 pour AAH)

Moins 50 % bénéficie aide au logement

L'e-ssentiel n°55 – www.caf.fr

La réforme des tutelles a enfin été présentée en conseil des ministres.

Examen Assemblée nationale 01/Sénat 02, adoption « avant fin législature » (demande Pdt République).

Entrée en vigueur fixée au 01/01/2009

Certaines mesures seront d'application immédiate

« **Mesure action sociale personnalisée** » sous la responsabilité des départements et en amont du dispositif judiciaire quand vulnérabilité liée à difficultés sociales ou économiques

« **Mandat de protection future** » permet à une personne d'organiser sa protection à l'avance.

Mandataires devront obtenir « **certificat national de compétence** » délivré par l'Etat ; activité sous contrôle DDASS. Leur rémunération est unifiée.

La réforme fait globalement consensus mais le calendrier suscite nombreuses réactions

ADF : estime n'avoir pas reçu assurance sérieuse

UNAF + Unapei plaident l'urgence de la réforme

Inquiétude générale sur la question des moyens permettant ou non sa réussite